

# LA CLEF DU CABINET

DES PRINCES  
DE L'EUROPE,

Ou Recueil Historique & Politique sur  
les Matieres du tems.

*Contenant aussi quelques nouvelles de Litté-  
rature & autres remarques curieuses.*

Juillet 1705.

TOME TROISIEME.



Imprimé

Chez JACQUES LE SINCERE,  
à l'Enseigne de la verité.

---

M. DCCV.



# A V I S.

**L**E petit livre des Intrigues secrettes de Mr. le Duc de Savoye, se débite encore, nous en avons donné une idée assez avantageuse dans nos Clefs d'Avril, Mai, & Juin dernier, pour porter le public à satisfaire sur cela sa curiosité; nous n'en dirons plus rien dans nos prochains Journaux.

*Fautes à corriger au mois de Juin 1705.*

Page 408. ligne 15. Campagnes, lisez Compagnes.  
page 419. lig. 12 la, lisez ra. pag. 433. lig. 7. les, lisez ses. pag. 449. lig. 11. tems, lisez terres. pag. 464. lig. dernière, Maître, lisez Messire. pag. 467. lig. 29. au lieu de quatre, mettez six & à la lig. 31. au lieu de deux, mettez quatre.

## AVERTISSEMENT.

**C**omme personne n'a encore pu parvenir à ce haut point de gloire, de pouvoir contenter ce qu'on appelle communément tout un public, je n'ai pas assez de présomption, pour croire que ce petit ouvrage, (quelque heureux succès qu'il ait eu jusqu'ici) ait dû avoir un autre sort que ceux des meilleurs & des plus sçavans Ecrivains de tous les siècles, qui parmi quantité d'aprobateurs, ont trouvé quelques critiques.

Il n'est aucune science,

Où l'on puisse plaire à tous.

C'est se mettre en la tête une grande sottise

Que de vouloir du monde empêcher les discours,

Quoi qu'on fasse & quoi qu'on dise,

On en parlera toujours.

En effet les uns se plaignent de ce qu'on voit dans cet ouvrage, des faits qui ont déjà paru dans les nouvelles publiques; d'autres au contraire ont douté de plusieurs circonstances qu'on a lu dans ce Journal, parce que les Gazettes n'en avoient point parlé: mais un Lecteur un peu judicieux, juge facilement qu'un ouvrage qu'on ne met sous la presse que tous les mois, ne sauroit devancer, sur certains faits publics, les feuilles volantes qui paroissent une ou deux fois la semaine, cependant sans diminuer le prix ni l'utilité de ces derniers ouvrages.

## AVERTISSEMENT.

ges, il est aisé de comprendre que ceux qui les composent, étant obligés de donner leurs Relations avec précipitation, sont souvent obligés, ou de se retracter, ou de laisser échaper certaines circonstances, qui font quelquefois l'essentiel des evenemens; d'ailleurs, il ne leur est pas possible d'insérer dans leurs feuilles volantes, certaines pièces curieuses & authentiques, & si les Journaux n'avoient soin de les recueillir, elles seroient ignorées de beaucoup de gens.

Il y en a qui disent, que mon stile leur paroît un peu trop François, & que les Journalistes de Hollande, épargnant moins cette Couronne, cela faisoit un des principaux merites de leurs ouvrages. J'avoué que quelques-uns de ces Messieurs, tiennent souvent à l'égard de la France, un langage fort opposé au mien; mais comme je n'exige pas qu'ils changent de methode, je les prie aussi de ne pas trouver mauvais, si en cela je ne me regle pas sur leur exemple, moins par un principe de partialité, que par le profond respect que j'ai pour tous les Souverains en general, & pour toutes les personnes de merite & de distinction en particulier, sans que cette moderation me porte jamais à blesser la verité de l'Histoire.

Je ne sçai si le reproche qu'on me fait dans cette occasion, n'est pas un effet de quelque partialité; il est du moins certain, qu'on ne sauroit (avec justice) dire que j'aye passé sous silence les desavantages que cette Couronne a reçus

## AVER TISSEMENT.

reçus pendant la dernière Campagne ; je n'ai pas été des derniers à publier l'Action de Schellernberg, la Bataille d'Hocstet avec toutes ses circonstances, la retraite des Armées Françaises qui étoient sur le Danube, la perte de Landau & de Traerbach, la défaite du Baron de Pointis, & la levée du siège de Gibraltar. Si la France & l'Espagne ont reçu d'autres échecs la Campagne dernière, & dont je n'aye pas parlé, j'avoué qu'ils ne sont pas venus à ma connoissance, & ceux qui aiment la vérité, n'ont qu'à m'en fournir de fideles memoires, soit pour le passé, soit pour l'avenir, & ils ver ront avec quelle fidelité j'en ferai part au public, sans offenser personne.

N'est-ce pas au contraire, que ces esprits plaignants, auroient voulu que je n'eût point parlé, ou que j'eût déguisé les événemens arrivés en Italie & dans les Sevenes ? & que faisant fonds sur la fidelité des Gazettes de Hollande, j'eusse annoncé plusieurs fois la levée des sièges de Verceil, d'Yvrée, de Veruë, &c. J'avoué que je n'ai pas encore pu me résoudre à faire un gros fonds sur ces sortes d'avis, d'autant plus qu'ayant supputé exactement pendant une année, le nombre des François que la Gazette de Hollande ou son supplément avoit tué, ou fait prisonniers, j'ai trouvé qu'il monte à 203764. hommes, sans y comprendre ceux qui sont morts de maladie ou de leurs blessures, ni les deserteurs, dont le nombre n'est pas médiocre ;

## AVERTISSEMENT.

*cre; ceux qui font des recueils de ces Imprimez, peuvent se convaincre eux-mêmes de la vérité que j'avance, & s'ils jugent que ces pertes soient effectives, ils concluront de l'état où doivent être les Armées de France, & de la facilité qu'auront les Alliez d'achever d'écraser ce qui reste de cette Nation sous les armes.*

*On renouvelle ici la priere qu'on a déjà faite à ceux entre les mains de qui il tombe quelques memoires qui interessent les affaires publiques, de nous les communiquer pour en faire part au public; on inserera également dans ce Journal, ce qui viendra de la part des Alliez, comme ce qu'on recevra de France ou d'ailleurs, en retranchant ou adoucissant les termes injurieux, que les partis opposez pourroient employer les uns contre les autres, sans néanmoins alterer le sens ni la vérité, on mettra ces sortes de pièces tout au long ou par extrait, suivant que leur grosseur pourra s'accorder avec celle de ce Journal, sans être garant des faits qui seront avancez de part ni d'autre.*

*A l'égard de ce qu'on recevra de la part des Nations neutres, comme il y a moins de menagement à observer, on joindra mot à mot, les Actes ou Memoires qu'ils nous adresseront touchant leurs interêts ou les autres affaires dont ils voudront donner connoissance au public: on pourra remettre les paquets aux Libraires qui débitent cet ouvrage, & si l'on les envoye par la poste, on prie les particuliers de les affranchir.*

## AVERTISSEMENT.

*Je parle rarement des demelez qui arrivent entre les gens de Lettres, je me suis même defendu dans plus d'une occasion d'y prendre part, mais comme l'on m'assure qu'un très-grand nombre de personnes s'interessoit dans les ouvrages de Mr. l'Abbé Richard, je joindrai à cet avertissement, ce qu'une personne de consideration m'a écrit, pour en faire part au public, sans prétendre déroger par trop à l'usage que je me suis prescrit.*

Mr. je vous adresse un Mémoire, afin qu'en lui donnant place dans votre Journal, vous ayez occasion de faire plaisir au public, ou à tout le moins à un très grand nombre d'honnêtes gens.

L'Auteur du Mercure Galant, dans une de ses Lettres, loua excessivement Mr. l'Abbé Richard en annonçant son *Parallele du Cardinal Ximenes & du Cardinal de Richelieu*; mais dans le mois suivant, on ne sçait par quel caprice, il s'avisa de le blamer & d'avoüer qu'il n'avoit point vû cet ouvrage; il est également condamnable d'avoir fait l'un & l'autre, d'autant plus que ce Livre est generalement estimé, principalement par Mrs. les Journalistes de Trevoux, qui dans leur mois de Janvier 1705. en ont fait l'Analise. On dit que l'Abbé Richard répond à toutes les critiques qui ont été faites de son Livre, & que quand il parle de l'Auteur du Mercure,

## AVERTISSEMENT.

cure, il propose un problème au public ; sçavoir à qui il faut croire, ou à Mr. de Vize louiant ce Parallele dans son Mercure de Decembre 1704. ou à Mr. de Vize déprimant ce même Parallele dans le Mercure de Janvier 1705. On assure que nous aurons la reponse de l'Abbé Richard, avec le nouvel ouvrage qu'il va donner au public, c'est un nouveau *Parallele du Cardinal de Richelieu & du Cardinal Mazarin*, qui sera bien plus curieux que l'autre, parce qu'il y raporte toutes les Actions de ces deux grands Ministres comparées l'un à l'autre. On trouvera dans ce Livre, une Histoire entiere de leur Ministère, & de tous les événemens les plus considerables arrivez de leur iems. Le fameux Mr. Bayle qui l'a loüé dans ses remarques, n'en fait pas moins de cas, que de la vie du Pere Joseph, dont il a dit à la fin du Chapitre VI. de sa *reponse aux questions d'un Provincial*, que c'étoit *une des plus curieuses Histories qui ayent paru depuis long-tems*. En effet elle a été imprimée cinq fois en deux ans, sçavoir trois Editions en France, & deux dans les Pais étrangers.



I  
LA CLEF DU CABINET  
DES  
PRINCES DE L'EUROPE,

Ou Recueil Historique & Politique sur  
les Matieres du tems.

Juillet 1705.

ARTICLE I.

*Contenant ce qui s'est passé de considerable en  
ESPAGNE & en PORTUGAL  
depuis le mois dernier.*

I. **A**nciennement les Rois de Macedoine, ne combattoient leurs ennemis qu'en bataille rangée, & Bel exem-  
épargnoient, autant qu'ils pou- ple pour les  
voient les Villes, afin, disoient-ils, Princes Chrê-  
d'avoir un Empire plus riche. A j ourd'hui les tiens qui se  
Indiens gardent entr'eux inviolablement cette loia- font la guer-  
re.  
ble coûtume, ils ne brûlent aucunes habitations  
de leurs ennemis, ne coupent aucuns arbres, qu'au-  
tant que l'usage du bois leur est nécessaire, & ce  
qui paroît encore de plus beau & de plus équi-  
table, c'est qu'ils ne font jamais de mal aux  
Païsans, qui sans craindre aucun danger, culti-  
vent leurs terres, & font paître leurs troupeaux à  
la vûe du Camp ennemi; L'amour & la charité  
des Chrétiens ne devoit-elle pas les porter à en  
user de même? la débonnairété de ces Payens &  
Infideles;

Infidèles ne devoit-elle pas leur faire horreur ? lorsqu'avec une cruauté & une fureur inouïe, ils travaillent à désoler des Provinces & des Villes que l'espérance de la conquête leur fait déjà envisager comme leur appartenant.

*Porter le feu, le fer au sein d'une Patrie,  
L'y porter pour l'avoir, c'est excès de folie,  
Car de perdre un Pais de l'un à l'autre bout,  
Pour se l'approprier, c'est n'avoir rien du tout.  
Un Prince bien censé tous ces desordres évite,  
Conserve la moisson, ne cause aucune fuite ;  
Puis qu'il veut vendre sien, ce qui est bien d'autrui,  
Il détourne ces maux des lieux qu'il croit à lui.*

II. La fureur de la guerre a commencée à se faire ressentir sur les Frontières d'Espagne & de Portugal, aussi-bien que dans les autres endroits de l'Europe, où la défunion des Princes Chrétiens l'a allumée; je joins ici une Lettre venue d'Espagne, qui renferme un abrégé des expéditions militaires qui se sont faites en ce Pais-là, & qu'on regarde comme les préludes de la Campagne.

*Lettre écrite de Badajoz le 28. Mai 1705.*

*Lettre sur  
les opérations  
de la guerre  
en Portugal.*

**L**A longueur & l'opiniâtreté inutile du siège de Gibraltar n'a pas seulement donné le tems aux ennemis de rétablir leurs affaires, qui auparavant paroissent assez délabrées; mais il a aussi tellement relevé le courage abattu des Portugais, qu'ils en sont devenus tout-à-fait insolens: Pendant que nos Troupes se fatiguoient à ce malheureux siège, les Portugais & leurs Alliez se

se mirent en Campagne: les Portugais au nombre d'environ huit mille hommes sous le Commandement du Marquis de las Minas, se presenterent dernièrement devant Salvaterra, non pas à dessein de l'assiéger, car ils n'étoient pas en état de le faire, puisqu'ils n'avoient ni grosse artillerie, ni les autres choses nécessaires à une pareille expédition, mais seulement pour exécuter la convention que Don Antonio Lopez de Gallardo, Gouverneur de la Place pour le Roi d'Espagne, avoit faite avec l'Amirante de Castille, qui, pour une somme d'argent avoit promis de livrer la Place & même la Garnison à l'Archiduc, lequel outre cette somme lui a promis le premier Gouvernement considerable qui seroit à sa disposition. Cette trahison a été exécutée, & Don Lopez ayant voulu exhorter la Garnison ( composée de 400. hommes du Regiment de Madrid, & de 30. Cavaliers ) d'entrer au service des ennemis, il eut la confusion de voir que pas un ne voulut suivre son mauvais exemple, & ayant de se rendre prisonniers de guerre, quoiqu'enveloppez de plusieurs Regimens Portugais, ils briserent toutes leurs armes & déchirerent leurs Drapeaux; les Portugais les dépoüillerent, & les menerent en cet état prisonniers à Lisbonne.

*Les Portu-*

*gais prennent*

*Salvaterra*

*par intelli-*

*gence.*

*Trahison de*

*Don Lopez.*

Quelques jours après l'Armée Auxiliaire d'Angleterre & de Hollande sous les ordres de M<sup>l</sup>lord Gallovvai & du General Fagel, qu'ils ont assemblé en deça du Tage, au nombre d'environ 18. mille hommes, assiégea la Ville de Valencia d'Alcantara, située dans une gorge de montagnes sur la petite Riviere de St. Sauveur, à cinq lieux d'Alcantara & à six de Portalegre: quoique la situation de cette Place, qui se trouve sur la frontiere de Portugal, dût porter les Espagnols à

*Prise de Va-*

*lencia d'Al-*

*cantara.*

veill ex

veiller à sa conservation, ils ont ( comme beaucoup d'autres du Royaume ) négligé de la fortifier & de la pourvoir des choses nécessaires à sa défense: ils en avoient néanmoins confié la garde à un très-brave Capitaine , qui est Don Alonso de Madariaga, qui avec une simple Garnison de 350. Castillans, a soutenu cinq assauts contre l'élite des Troupes ennemies, qui après six jours de tranchée ouverte, entrèrent par les breches l'épée à la main : ce brave Gouverneur , qui dans les diverses attaques avoit perdu les deux tiers de sa Garnison. se défendit encore pendant plusieurs heures, se retranchant de ruë en ruë, mais se trouvant blessé de trois coups de fusil, se vit obligé de se rendre prisonnier de guerre le 9. de ce mois avec 112. hommes qui lui restoit: ils furent désarmez & dépouillez: on les donna en cet état à la garde de 30. Cavaliers pour les conduire à Portalegre; lorsqu'ils eurent passé les montagnes, les Cavaliers faisans halte dans une prairie près de Marban, les Castillans profitans du tems que les chevaux étoient à l'herbe, se jetterent sur les Cavaliers qui mangeoient leur halte, les désarmerent & se sauverent, tenans des routes où les Cavaliers qui les poursuivirent peu après, ne pouvoient pas passer.

*Cruantez  
& impietez  
de la part des  
Anglois &  
Hollandois.*

La conduite que les Anglois & les Hollandois tinrent à Valencia, est si horrible & si exécrationnable, qu'on n'a rien vû de pareil pendant la guerre; ils ont passé au fil de l'épée non seulement ce qu'ils trouverent sous les armes avant la reddition du Gouverneur; mais aussi la plupart des habitans qui leur demandoient la vie à genoux; ils ont violé les femmes & les filles, dont ils en ont égorgé plusieurs qui n'ont pas voulu satisfaire à la brutalité du Soldat; les Commandans ont permis

*des Princes &c.* Juillet 1705. 5

mis le pillage de la Ville & des Eglises; l'Archidiacre croyant d'arrêter la fureur du Soldat, se rendit dans l'Eglise de St. Roch, prit en main le St. Sacrement, mais ces scelerats qui blefferent le Prêtre mortellement, lui arracherent le Soleil qu'il tenoit embrassé, foulerent aux pieds la sainte Hostie, enleverent toute l'argenterie & les Vaisseaux sacrez. Enfin les Mores n'ont jamais commis de plus grandes impiétez & sacrileges, qu'ont fait ces indignes Soldats d'un Prince Roi *Catholique*. Je ne vous allegue rien dans cette Lettre qui ne puisse être appuyé du témoignage de tous ceux qui ont échapé à la rage du Soldat dans cette malheureuse Ville, & dont même la plupart de ces scelerats ne se glorifient.

Ces violences ayant justement irrité les Espagnols contre les Portugais qui ont introduit en Espagne de si indignes ennemis de Dieu & de la Nation, il ne faut pas être surpris, si pour vanger nos sacrez Autels, plusieurs ont pris les armes, & ont été saccager, piller & brûler plusieurs Villages des dépendances de Portugal, observant néanmoins un respect inviolable à l'égard des lieux Saints, des Prêtres, des femmes & des enfans, à qui ils n'ont fait aucun mal.

Les ennemis ayant investi Albuquerque le premier Mai, en poussèrent si vivement les attaques, que le 22. la Place fut obligée de capituler: cette conquête & celle de Valencia leur donnent une facile entrée dans l'Estramadure. On croit que nous abandonnerons Marvan, qui est la seule Place qui nous reste des rapides conquêtes que les Espagnols firent la Campagne dernière, car autrement elle tombera d'elle-même entre les mains des Portugais. Nonobstant tous ces avantages des ennemis, les Espagnols se flatent encore que

*Prise d'Albuquerque.*

que les François sont allés braves , & allés bien intentionnez pour défendre leurs frontieres ; pour leur fournir l'argent , les vivres , les munitions , & même les habits dont ils ont besoin , ainsi que le faisoient leurs Alliez dans les guerres précédentes ; je laisse à l'examen de vos reflexions de si équitables sentimens , & je finis ma Lettre en vous assurant que je suis &c.

*Reflexions  
sur la con-  
duite des Al-  
liez à la  
guerre d'Es-  
pagne.*

III. Les faits que contient cette Lettre , sont confirmés par plusieurs avis venus d'Espagne & de France , qui ajoûtent que l'évenement de Valencia porte un notable préjudice aux intérêts de la Maison d'Autriche ; en effet il étoit de la Politique des Alliez , s'ils vouloient faire de grands progrès en Espagne , de n'y envoyer que des troupes Allemandes & Catholiques : & l'on peut dire sans prevention , que quelques braves & aguerries que soient les troupes d'Angleterre & Hollande , elles ne sont nullement propres pour faire la conquête de l'Espagne , ou les peuples sont si zelés Catholiques , qu'ils regardent comme une injure capitale la moindre irrévérence faite devant la Croix ou quelque image , à plus forte raison le pillage des Eglises. On ajoute encore que cet événement a si fort irrité les Espagnols contre les Protestans , qu'il a falu toute la prudence & l'autorité des Officiers & des Magistras pour empêcher qu'on n'égorgeât ceux d'entre eux qui sont prisonniers en Espagne , & si l'on lâchoit tant soit peu la bride à cette fureur , il est certain que de part & d'autre , il n'y auroit plus aucun quartier à attendre pour les prisonniers de guerre : Ceux qui ont intérêt à éviter ce carnage , ne souvoient prendre trop de mesures pour l'empêcher , & d'une ame élevée , dire comme

Pir-

*des Princes Ec.* Juillet 1705. 7  
Pirthus à ceux qui ont la malheur d'être vaincus.

*Ce n'est pas mon dessein de vous mettre au pillage,*

*Que nôtre vie à tous, soit le prix du courage ,  
Ceux que par leur valeur , éviteront la mort.  
Dessus leur liberté je ne fais nul effort.*

IV. Mr. le Marechal de Thellé n'ayant pas jugé à propos de disperfer les troupes Françoi-  
ses dans les Places frontieres, comme quelques Es-  
pagnols témoignoient le souhaiter , ( peut-être par  
la crainte qu'il n'y eût d'autres Don Lopez ) a as-  
semblé son Armée entre le Tage & la Guadi-  
ane. Il y a un autre Corps au delà du Tage  
entre Coria & Plazentia , & un troisiéme vers  
Ciuda Rodrigo ; les deux premiers peuvent se  
joindre dans deux jours , & l'autre penetrer en  
Portugal, si l'Armée des Alliez reste dans l'Alen-  
tajo. Cependant comme les chaleurs sont déjà  
excessives en ce Pais-là, les troupes de part &  
d'autre, seront bien-tôt obligées de rentrer dans  
des quartiers de rafraichissemens.

V. Le Marquis de Thüy, ayant demandé d'être  
rappelé d'Espagne, où il commande un Camp  
volant, sous les ordres de Mr. de Thellé, Mr.  
de Legal Lieutenant General qui y va en sa place,  
y doit être présentement arrivé.

VI. Mr. Amelot de Gournai Ambassadeur de  
France, étant arrivé en Espagne, pour relever  
Mr. le Duc de Gramont, ce dernier a pris son  
audience de congé de Sa Majesté Catholique, qui  
l'a honoré de l'ordre de Chevalier de la Toison  
d'or: il partit de Madrit le 23. Mai pour retour-  
ner en France.

VII. On a découvert à Grenade une conspi-  
ration

*Conspira-  
tion de Gre-  
nade.*

ration qui devoit s'exécuter le onze Juin fête du St. Sacrement ; c'étoit d'égorger la Garnison & mettre le feu à la Ville pendant qu'on seroit à la procession ; ce complot avoit été tramé par un Moine qui s'est sauvé ; & par un Médecin qui a été pris, avec quelques uns de ses complices : On y a trouvé quantité d'armes & de la poudre cachée.

*Amirante  
de Castille.*

VIII. L'Amirante de Castille s'est rendu à l'Armée des Alliez sur la frontiere pour être plus à portée de recevoir les avis de ceux qui sont dans son parti. Le Prince de Darmstadt n'attendoit que l'arrivée de la Flotte, pour s'y embarquer, afin d'aller exécuter quelque autre entreprise pareille à celle de Gibraltar ; Le St. Methvin Envoyé d'Angleterre en Portugal s'embarqua dernièrement à Lisbonne pour passer à Tanger, afin de se rendre ensuite près du Roi de Maroc, pour y renouveler le Traité que ce Prince Infidelle a fait avec les Anglois & Hollandois ; il relâcha en passant à Gibraltar, pour s'aboucher avec le Prince de Darmstadt.

*Prince de  
Darmstadt.*

*Envoyé  
d'Angl. près  
du Roi de  
Maroc.*

## A R T I C L E I I.

*Contenant ce qui s'est passé de plus conside-  
rable en FRANCE depuis le mois  
dernier.*

*Assassinat  
cruel.*

I. **L**E vingt unième Mai jour de l'Ascension, il se commit à Lion une action des plus hardies & des plus cruelles, dont on ait encore entendu parler, en voici le recit.

Le Comte de la Barre, Savoyard de nation, qui depuis quelque tems étoit prisonnier à Pierre-Ancisé,



Encisé, qui est une Forteresse où l'on met les prisonniers de distinction, abusant de la facilité qu'il avoit d'écrire en Piemont, & de recevoir ses Lettres sans être décachetées, dit un jour à Mr. de Manville, Gouverneur de cette Forteresse, qu'il venoit d'apprendre la nouvelle que son Epouse étoit heureusement accouchée d'un fils; il le pria en même-tems de trouver bon qu'il lui donnât à manger & aux principaux prisonniers, pour solemniser cette naissance. Ses instances ayant eu l'effet qu'il en attendoit, on convint du *Jeudi 21. Mai, pour ce repas*, auquel quelques amis du Gouverneur & du Major furent même invitez; il fit distribuer quelques bouteilles de vin aux Soldats de la Garde.

*Après le repas le Major alla conduire les Conviez étrangers, & fut ensuite vaquer à quelques affaires qu'il avoit dans la Ville; le Gouverneur entra dans sa Chambre, & s'étant mis dans un fauteuil, un livre à la main, le Comte de la Barre y entra avec les Sieurs de Malfontaine & de Calandre, se saisirent du Gouverneur, lui mirent un baillon, & on lui donna cinq coup de poignard. Une servante étant venue dans ce tems-là, & voulant prendre la corde de la cloche de la Tour, pour sonner le Tocfin, reçut un coup de poignard, on lui lia les pieds & les mains & on la laissa étendue perdant son sang, auprès de son Maître, qui venoit d'expirer. Deux autres prisonniers qui étoient du complot, envoyèrent les Gardes l'un après l'autre dans la Chambre du Gouverneur, sous prétexte qu'il les demandoit, où les trois Scélerats, dont je viens de parler, qui les attendoient s'en saisissoient, leur fermoient la bouche avec des mouchoirs, & leur attachoient les pieds & les mains, comme à la servante; il*

ne restoit plus qu'un Cuisinier & un Jardinier, qui ayant voulu faire quelque résistance, furent poignardez.

Après que ces cruantez eurent été commises, le Comte de la Barre prit dans la poche du Gouverneur les clefs de son Cabinet, où il vola tout l'argent comptant & les Bijoux qu'il y trouva; ensuite il fit ouvrir les cachots, disant *saute qui veut, nous venons de tuer le Gouverneur & toute la Garde*; mais aucun des prisonniers qui y étoient enfermez, ne voulut profiter de cette liberté, par la crainte qu'on ne les accusât d'être complices de cet assassinat.

Environ les trois heures après midi, ces cinq Scelerats sortirent de la Forteresse par la porte de derriere, où ils trouverent des Chevaux qui les attendoient, & prirent la route de Geneve: une heure après la Maréchaussée ayant eu avis de cette sanglante action, monta à cheval pour les poursuivre, sans avoir pû les atteindre. Le Comte de la Barre dit en sortant de la Chambre, qu'il ne regrettoit que l'absence du Major, qui auroit fait compagnie à son Gouverneur. On ne sçait pas encore de quel œil Mr. le Duc de Savoye regardera une Action si noire que celle-là, il y a lieu de croire que S. A. R. desapprouvant la conduite de ce Comte, lui donnera des marques de son indignation & de sa justice.

*La justice est des Rois le plus noble partage,  
Elle est de leur Grandeur, le plus ferme soutien,  
Par elle, ils sont de Dieu la véritable image,  
Et leurs autres vertus, sans elle ne sont rien.*

II. Le Chevalier de St. Paul & Mr. de Roques  
féuille,

*des Princes &c. Juillet 1705.* II

Rencontre  
feuille, Capitaines des Vaisseaux le Salisburi & le Ludlov, qui sont deux Navires de guerre pris sur Mer par les Anglois, ayant été croiser sur les Côtes le S. de St. de Hollande, découvrirent le 19. Mai à trois Paul.

lieués du Texel; une Flotte Marchande de 28. Vaisseaux Hollandois, sous l'escorte de deux Vaisseaux de guerre, l'un de 70. pièces de Canon & l'autre de 60. le Combat fut opiniâtre de part & d'autre durant quelques heures; pendant que Mr. de St. Paul combattoit celui de 60. pièces, Mr. de Roquesfeuille alla deux fois à l'abordage de celui de 70. pièces, qu'il auroit pris sans la lâcheté de son Equipage, qui refusa de monter à l'abordage & de suivre Mr. de Boisval Lieutenant, qui quoiqu'il fut blessé d'un coup de Mousquet dans la Poitrine, & d'un autre au bras, ne laissa pas de monter le premier avec deux autres François, & qui restèrent morts ou vifs entre les mains des Hollandois. On prit six Vaisseaux Marchands richement chargez; à l'égard du Vaisseau de 60. pièces de Canon qui avoit perdu ses Mats de Misaine & de Beaupré, Mr. de St. Paul en fit tirer l'Equipage & ce qu'il y avoit de meilleur, après quoi il le fit brûler.

III. Le Marquis de Coetlogon partit de Brest vers la fin du mois de Mai avec 18. Vaisseaux de guerre, dont cinq sont du premier rang, pour faire voile de l'Océan vers la Méditerranée, & Brest. *Départ de l'Escadre de Brest.* comme le Chevalier Lacke qui est à Lisbonne, a ordre de lui disputer le passage du Détroit, on attend avec impatience le succès qu'aura sa navigation, d'autant plus qu'on se prépare de part & d'autre à un Combat naval qui décidera de l'Empire de la Mer pendant la Campagne.

IV. Le 21. Mai le Roi fit une nombreuse Promotion d'Officiers de Marine, parmi lesquels il *Officiers de Marine.*

y a 24. Capitaines de Vaisseaux, un Commissaire General d'Artillerie, un Major, trois Capitaines d'Artillerie, 20. Capitaines de Fregates, 49. Lieutenans de Vaisseaux, 3. Aide-Majors, 6. Capitaines de Brûlots, 2. Lieutenans d'Artillerie, 91. Enseignes de Vaisseaux, 2. Sous-Lieutenans d'Artillerie, 11. Lieutenans de Fregates, 3. Capitaines de Flutes, & six Aides d'Artillerie. La Liste du nom de tous ces Officiers est trop étenduë pour pouvoir trouver place ici.

V. La Lettre ci jointe est une suite du recit de ce qui s'est passé en Languedoc au sujet de la conspiration des Fanatiques, dont on a parlé dans le mois précédent. \*

Lettre écrite de Montpellier le 22. Mai 1705,  
au sujet des affaires des Fanatiques.

MONSIEUR,

*Suite de la  
conjuraton  
du Languedoc.*

ON continuë à Nîmes d'exécuter les malheureux complices & les scelerats de la conjuration, dont je vous ai parlé par ma dernière Lettre. On a rasé les Maisons d'Alison, d'Alegre, celle d'un Cabaretier nommé Cose, qui a été rompu vif, de même que le Moulin & la Metairie où l'on avoit caché les Armes & les Munitions de guerre des Fanatiques. On prit dernièrement quatre Camisars qui étoient cachez près d'un Village nommé Uchan à une lieüe de Nîmes; ils se défendirent pendant quelques heures en desesperez contre soixante Dragons ou Suisses; le plus jeune de ces quatre Bandits, nommé François Sauvage, qui n'avoit que 18. à 19. ans, résista plus que les autres; il essuya plus de quarante coups de fusil sans

\* Voyez Tome II. pag. 403.

en être blessé, & ayant été saisi par un Dragon, Sauvage lui donna une bourade de son pistolet sur la machoire qui l'obligera de le lâcher ; se voyant débarrassé il prit la fuite avec tant d'agilité, qu'il sautoit les fosses & les hayes comme un Levrier : il s'arrêtoit de tems à autre criant avance, avance Dragon, & les attendant jusqu'à la portée du pistolet, faisoit sa décharge sur eux ; après quoi, il faisoit une nouvelle course : étant arrivé au bord de la petite Riviere de Vistre, qui se jette dans l'Etang de Perault, il voulut gagner l'autre bord ; mais un Laboureur qui étoit au delà de la Riviere, & à qui les Dragons croient arrête le Camifard, s'avança à lui lors qu'il sortoit de l'eau, & lui donna un si grand coup de son aiguillon à travers du front, qu'il le renversa dans la Riviere, ce qui donna le tems aux Dragons d'avancer : on lui donna plusieurs coups sur les os des jambes, pour ralentir son agilité, & ayant été garoté sur un Cheval, on le mena à Nimes, où il fut brûlé vif avec deux de ses Camarades, & le quatrième fut pendu.

Le 4. Mai le Meunier chez qui on avoit trouvé les armes & les munitions de guerre, fut rompu vif, & cinq autres qui avoient aidé à les y porter, furent pendus. Le 14. le Fermier chez qui on avoit porté ces armes, avant de les transporter au moulin, & le Voiturier qui les y avoit conduit, furent rompus vifs, un autre fut pendu ; un Soldat déserteur, ancien Catholique, qui avoit mangé le mois précédent avec Ravanel sans le deceler, fut condamné le même jour aux Galeres.

On a conduit dans nos prisons deux Marchands des Hautes Sevenes, l'un nommé Maillet & l'autre Regis, qui étoient, dit-on, les Tresoriers des Camijards, qui leur distribuoient l'argent qu'ils

iroient d'Alison & d'Alegre. On a aussi fait une capture de trois Mulets, sur lesquels il y avoit trente mille Loüis d'or en espece, qui étoient conduits par trois Invalides, qui contrefaisoient les Marchands de Peleterie dans les montagnes. Sur ce qu'on avoit appris qu'il y avoit dans une maison à l'Anglade, de la poudre cachée, on fut pour y faire la visite, mais l'on n'y trouva rien; cependant on chercha si exactement dans le voisinage, qu'on en trouva deux sacs dans un puits. On a encore arrêté dans les Hautes Sevenes, six personnes qu'on dit être très-capables de remplir les dignitez de Catinat & de Ravanel, que les Puissances étrangères avoient flaté de leur donner le Commandement & le Gouvernement des Places dont ils pourroient se saisir.

On est très convaincu par le testament de mort de plusieurs de ces malheureux, par les Lettres & autres papiers qu'on leur a trouvés, & qu'on dit que Mr. de Baviille fera mettre sous la presse pour convaincre le public de la perfidie de ces scelerats, & de ceux qui les protegeoient, qu'ils avoient résolu 1. de faire éclater leur revolte le 25. du mois de Mai 1705. en égorgeant les Gouverneurs & tous les Officiers du Roi, & en mettant le feu aux quatre coins des Villes de Montpellier & de Nîmes. 2. Ce jour là tous les Camisards devoient mettre des rubans verts à leurs chapeaux, en effet ils en avoient déjà ramassé une très-grande quantité, & Alegre & Alison en avoient fait rendre de cette couleur plus de 300. piéces. 3. Environ ce tems-là, les Anglois & les Hollandois avoient promis de débarquer trois à quatre mille hommes au Port de Cette avec beaucoup d'armes & de munitions, les Camisards de Montpellier devoient les aller rencontrer dans la plaine de Frontignan.

*des Princes &c. Juillet 1705. 15*

*gran. 4. Et qu'enfin on avoit déjà fait le denombrement de ceux qu'on pourroit armer à Montpellier, Nîmes, Uzes, Alaix, St. Hippolite, & autres Villes & Bourgs voisins : Mais grâces à Dieu, tous ces projets diaboliques sont évanouis. Je suis Mr. &c.*

*Par un principe de justice,  
Il faut toujours que l'on punisse,  
Le véritable Criminel,  
S'il est reconnu comme tel.*

VI. On a publié un Arrêt du Conseil du 19. Mai pour proroger jusqu'au premier de Juillet, la diminution des especes qui avoit été fixée au premier Juin ; sçavoir, les Louis d'or reformez à quatorze livres dix sols, & les écus à trois livres dix-huit sols ; & par le même Arrêt, il est ordonné qu'au premier jour du mois d'Août les Louis d'or seront reduits à quatorze livres, & les écus à trois livres seize ; mais qu'à l'égard des especes non reformées, qui ne doivent plus être reçues dans le Commerce, on pourra continuer à les porter aux Hôtels des Monnoyes, où elles ne seront cependant reçues que sur le pied, sçavoir, les Louis d'or à onze livres dix sols, & les écus à trois livres quatre sols.

*Arrêt des  
Monnoyes.*

VII. Le Roi ayant assigné l'Assemblée generale du Clergé de France, au 25. de Mai 1705. tous les Deputez se rendirent ce jour-là à l'Archevêché de Paris pour y regler quelques Preliminaires, mais l'ouverture solemnelle ne s'en fit que le Mardi deuxième Juin, au Convent des grands Augustins de Paris, où Mr. le Cardinal de Noailles, Archevêque de cette Capitale du Royaume, officia, & Mr. Soanin Evêque de Senes,

*Assemblée  
du Clergé de  
France.*

un des plus grands Orateurs de France, prêcha devant cette Assemblée de Savans Theologiens : Il attaqua très-delicatement, & néanmoins d'une maniere assez vive, le luxe des Evêques ; son discours roula sur l'amour des Pasteurs pour leurs Brebis : il distingua deux devoirs principaux de cet amour, l'un de secourir ses Brebis, & l'autre de les édifier par de bons exemples ; il distingua le secours en deux manieres, l'un qui regardoit l'instruction des ames, & l'autre le secours des biens temporels : son discours fut generalement applaudi.

Le lendemain l'Assemblée fut à Versailles, Mr. le Comre de Pontchartrain Secretaire d'Etat, & Mr. Desgranges Maitre des Ceremonies, conduisirent à l'Audience les Prélats & autres Deputez. Le Cardinal de Noailles, qui avoit été élu President de l'Assemblée, harangua le Roi : Ils furent ensuite avec les mêmes ceremonies saluer Monseigneur le Dauphin, à qui le Cardinal fit un compliment très-éloquent.

Je joindrai ici cette premiere harangue après avoir donné la Liste de ces Deputez, avec leurs noms de famille ; comme le Clergé de France est divisé en seize Provinces, on a suivi par ordre alphabetique le nom de ces Provinces, & ainsi on ne pretend pas que le rang que je leur donne, ni au Prelats Deputez, préjudicie en rien celui qu'ils pretendent ou doivent tenir dans le Royaume.

#### I. Province d'Aix.

<i>Liste des Deputez à l'Assemblée du Clergé.</i>	<i>Mrs. Tomassin, Evêque, de Sisteron,</i>
	<i>Fleuri, Evêque de Frejus,</i>
	<i>L'Abbé de Valbelle, Aumônier du Roi,</i>
	<i>L'Abbé de Fargues Marsalais, Neveu de Mr. l'Archevêque d'Aix.</i>



des Princes &c. Juillet 1705. 17

2. Province d'Alby.

Nesmond, l'Archevêque d'Albi,  
Maupeou, Evêque de Castres, nommé à l'Archevêché d'Auch.

L'Abbé de Labro,

L'Abbé d'Ainac-Turenne.

3. Province d'Ambrun.

Soanin, Evêque de Senes,

Crillon, Evêque de Veance,

L'Abbé de la Perusse grand Vicair & Doyen  
d'Ambrun,

L'Abbé de Castelet Glandesve,

4. Province d'Arles.

Mailli, Archevêque d'Arles,

Vintimille du Luc, Evêque de Marseille,

L'Abbé de Bussi-Raburin, Grand Vicair d'Arles,

L'Abbé de la Valette de Thomas,

5. Province d'Auch.

Abadie, Evêque d'Acqs,

Gourgues, Evêque de Bazas,

L'abbé de Lanzac Roquetaillade, Grand Vicair  
de Bayonne,

L'Abbé de Rutie, Grand Vicair de Comminges.

6. Provinces de Bourdeaux.

Bezons, Archevêque de Bourdeaux,

Milon, Evêque de Condom,

L'Abbé de Vauroiij,

L'Abbé de la Parisière, Grand Predicateur.

7. Province de Bourges.

Potier de Gesard, Archevêque de Bourges,

Bochard de Saron, Evêque de Clermont,

L'Abbé Bochard de Saron, Tresorier de la Ste, Cha-  
pelle de Vincennes, Grand Predicateur.

L'Abbé de Vallorges.

*La Clef du Cabinet*

8. Province de Lion.

*Felix*, Evêque de Châlons-sur-Sône.*Tilladet*, Evêque de Mâcon,*L'Abbé de Roquette*, neveu de l'ancien Evêque  
d'Autun. Grand Predicateur,*L'Abbé des Plannes*, neveu de l'Evêque de  
Châlons.

9. Province de Narbonne.

*Du Suabe*, Evêque d'Alais,*Colbert Croissi*, Evêque de Montpellier,*L'Abbé Poncet*, Neveu & Grand Vicairé de  
l'Evêque d'Uzès,*L'Abbé Faubert*, Grand Vicairé de Montpellier.

Province de Paris.

*Le Cardinal de Noailles*, Archevêque de Paris,*Berchier*, Evêque de Blois,*L'Abbé de Pressigny*, Doyen de N. Dame de Pa-  
ris,*L'Abbé Fagon*, fils du premier Medecin du  
Roi.

11. Province de Rheims.

*Feydeau*, Evêque d'Amiens,*Chamillart*, Evêque de Santis,*L'Abbé de Louvois*, Grand Vicairé & Official de  
Rheims,*L'Abbé de Sassenage*, Abbé de St. Jean des Vignes  
de Soissons.

12. Province de Rouën.

*Colbert*, Archevêque de Rouën,*Lomenie*, Evêque de Coutance,*L'Abbé Pibrac*, Maître de la Chapelle de Mr. le  
Duc d'Orleans.*L'Abbé de Farcy St. Vandrille*.

13. Province de Sens.

*Bouthillers-Chavigny*, Evêque de Troyes,*Queilus*, Evêque d'Auxerre,*L'Abbé*

*des Princes Sc. Juillet 1705. 19*

*L'Abbé de Vienne , Conseiller Clerc au Parle-  
ment de Paris ,*

*L'Abbé Catelan , Lecteur de Mr. le Duc de  
Berry.*

14. Province de Toulouze.

*Colbert St. Poinsange , Archevêque de Toulouse ,  
Gramont , Evêque de Saint Papoul.*

*L'Abbé de Vertamon-Chaluisset , Grand Vicair de  
Pamiers ,*

*L'Abbé de Môniaer , Grand Vicair de Lombex.*

15. Province de Tours.

*Beaulieu , Evêque de Nantes ,*

*Le Pelletier , Evêque d'Angers ,*

*L'Abbé de Buffy ,*

*L'Abbé du Plessis-d'Argentré.*

16. Province de Vienne en Dauphiné.

*Bochard de Champigni , Evêque de Valence ,*

*Cosnac , Evêque de Dye , neveu de l'Archevê-  
que d'Aix.*

*L'Abbé de Malissolle , Doyen de Dye ,*

*L'Abbé de Vezelay , de Tancin.*

*Agens Generaux du Clergé.*

*L'Abbé de Maulevrier Langeron , qui a été con-  
tinué ,*

*Et l'Abbé Poudoux de Castillon , neveu & Grand  
Vicair de l'Evêque de Tarbes.*

Voici la Harangue que Monsieur le Car-  
dinal de Noailles fit au Roi le trois Juin  
1705.

S I R E ,

**N**ous venons au nom du Clergé de tout vô-  
tre Royaume rendre nos hommages ordinai-  
res à V. M. & nous nous acquittons de ce de-  
voir avec les sentimens que la Religion , la justie  
ce

ce & la reconnoissance demandent de nous. La Religion nous fait respecter dans vôtre personne sacrée, l'autorité de Dieu même; elle nous apprend que vôtre Puissance vient de lui, que nous devons l'enseigner à vos peuples dont nous sommes les Pasteurs, & les porter par nos exemples, aussi-bien que par nos paroles, à vous rendre tout respect & toute soumission. La justice nous fait reconnoître en vous, les grandes & excellentes vertus, par lesquelles il a plu à Dieu vous élever au dessus des autres hommes autant que par vôtre Trône, & elle nous les fait honorer avec toute la veneration qu'elles méritent. La reconnoissance enfin de tant de biens que nous avons reçus de V. M. en corps & en particulier, nous attache à elle par les liens les plus forts & les plus solides. Ainsi ce n'est point un vain hommage, un devoir purement extérieur & sterile, que nous rendons aujourd'hui à V. M. c'est un témoignage public & sincere de nos sentimens pour Elle. Nous venons lui offrir de nouveau nos cœurs, nos biens & nos prieres, & plut à Dieu qu'elle pût trouver dans nos biens une aussi longue ressource que dans nos cœurs, nôtre pouvoir sera bientôt a bout; mais nôtre zele n'y sera jamais. Et comment pourrions-nous n'en point avoir pour un Roi qui en a tant pour l'Eglise, qui la defend au préjudice de ses propres interêts, & qui merite plus d'admiration par ses vertus Chrétiennes, que par les grandes qualitez humaines, qui lui attirent tant de gloire dans le monde, & tant d'envie de la part de ses ennemis?

Ce n'est point, SIRE, cette gloire passagere, que nous honorons dans V. M. mais vôtre pieté solide, semence d'une gloire éternelle, infiniment plus grande. Nôtre Ministère qui nous oblige de

des Princes &c. Juillet. 1705. 21

n'estimer que ce qui a rapport à l'éternité, ne nous permet pas de loïer ce qui perit avec le tems. Nous laisserons aux hommes qui ne connoissent que le siècle présent, le soin de relever le grand éclat de vôtre Regne ; mais pour nous dont les vûes doivent se porter plus loïn, nous loïerons sans cesse, les grands dons de graces dont Dieu a rempli vôtre ame: Cette foi vive qui malgré vos importantes & difficiles occupations vous tient toujours attentif à ce que vous devez à Dieu, qui vous élève au-dessus de tous les événemens, conserve dans vôtre cœur une si grande modestie au milieu d'une si grande gloire, & vous fait recevoir avec dant d'égalité tout ce que Dieu vous envoie de joye ou de douleur, d'avantage ou de perte. Ce zele pur & ardent pour la Religion, qui vous attache si fortement à elle, vous fait mépriser la fausse sagesse des Politiques du siècle, lors qu'il s'agit de la soutenir, vous rend si ferme contre tout ce qui peut alterer la pureté de sa doctrine & troubler la paix de l'Eglise. Cet amour pour la vertu, qui vous la fait préférer à tout ; & vous donne autant d'empressement pour la découvrir, qu'elle en a pour se cacher, vous faisant chercher le merite jusques dans les Provinces les plus reculées, pour l'élever & le rendre utile. Cette verité enfin, & cette droiture, qui paroît dans toutes vos actions, & sans laquelle il n'y a point de vraye vertu.

Ce sont là, SIRE, des qualitez dignes d'un Roi Très-Chrétien, dignes d'être loïées par les Ministres de JESUS-CHRIST. Ce sont celles que nous respectons & que nous admirons dans V. M. & dont nous rendons avec elle d'immortelles actions de graces à Dieu, auteur de tout bien. C'est ce qui augmente nôtre attachement  
pour

pour V. M. & nous rend plus hardis à lui offrir les secours qui dependent de nous. Votre Religion rassure nos consciences justement allarmées, de voir si souvent les biens de l'Eglise consacrez à Dieu, & dont nous n'avons que la dispensation, employez à des usages si differens de leur destination.

Ces biens sont les vœux des fideles ; le prix de leurs pechez, le patrimoine des pauvres, qui ne doivent servir qu'à leur nourriture, à la subsistance des Ministres de l'Autel, & à l'entretien des Eglises. Mais nous savons que J. C. lui même tout exempt qu'il étoit de tribut, voulut s'y jouette ( afin de ne point scandaliser ) le paya pour lui & pour St. Pierre, & fit même un miracle pour avoir de quoi y satisfaire. Nous sommes convaincus que Religieux comme vous êtes, vous ne nous demandez un nouveau secours, que dans un pressant besoin, & pour le bien de la Religion, autant que pour le vôtre.

Il est juste d'ailleurs, que tenant de la libéralité de V. M. & des Rois ses Predecesseurs une grande partie de nos biens, ils soient employez à son service, quand il est necessaire ; il est juste que les Annônes que l'Eglise a reçues des fidelles, servent à leur soulagement, quand ils souffrent. il est juste enfin que le Clergé contribue à la defense de l'Etat, puis qu'il en fait une partie, & qu'ayant même l'honneur d'en être le premier corps, il soit aussi toujours le premier à le secourir.

Nous remettons donc, avec confiance, nos biens entre les mains de V. M. persuadé qu'Elle les employera, non à augmenter sa gloire, mais à soutenir la Religion, & la justice, à éloigner de vos frontieres les ennemis de l'Eglise comme  
les

des Princes &c. Juillet 1705. 23

des vôtres , & à lui procurer le repos & la sûreté qu'elle ne peut tenir que d'un protecteur aussi puissant que vous.

Vous pouvez , SIRE , lui donner mieux qu'elle ne vous donne ; Si vous êtes obligé de la depouiller ; si cette guerre cruelle , que Dieu permet dans sa colere , pour punir les pechez du monde , pour arrêter les torrens d'iniquité , qui inondent toute la terre ; Si cette guerre ; dis-je , vous force de prendre l'or du Sanctuaire ; ( ce que vous ne ferez ni sans nécessité ni sans douleur , ) vous pouvez lui faire trouver d'autres ornemens plus précieux & plus agreables à Dieu ; en nous aidant , par votre autorité ; à lui former des Ministres dignes de lui ; Nous protegeant toujours pour éloigner du Sanctuaire , ceux qui seroient capables de le profaner , ne permettant jamais qu'on nous lie les mains , quand nous ne les faisons servir , qu'à empêcher que l'abomination de la desolation n'entre ou ne demeure dans le lieu saint : Nous laissant en un mot le libre exercice de la jurisdiction sacrée que nous tenons de J. C. & qui est le seul bien inalienable dont il nous a chargés.

C'est , SIRE , ce que nous demandons à V. M. avec beaucoup plus d'ardeur , que la conservation de nos biens temporels , & ce qui attirera de plus en plus la protection de Dieu sur vos armes. Plus vous defendrez son Sanctuaire , plus il defendra votre Royaume , & ceux que sa Providence ( malgré les vains projets & les efforts des hommes , ) a mis dans votre Maison Royale. Dieu seul a toutes les Couronnes dans ses mains ; il peut seul les conserver à qui il les a données ; il se joue des peuples & des Nations entières , les Puissances de la terre & celles de l'enfer , ont  
beau

beau se liquer , il fait toujours ce qui lui plaît : Il n'y a point de sagesse , point de prudence , point de Conseil contre le Seigneur. C'est ce que reconnoissoit un des plus grands Rois , qui ait jamais regné dans le monde , & qui a été rempli de tant de Sagesse & de gloire , tant qu'il s'est occupé à bâtir le Temple de Dieu , & a en conserver la sainteté.

Plaise à ce Dieu si puissant , & si terrible dans ses Conseils , sur les enfans des hommes , augmenter toujours la sagesse & la gloire de V. M. vous faire enfin regner comme Salomon , dans des jours de Paix , vous donner la liberté de satisfaire la juste impatience que vous avez de soulager vos peuples & de les rendre heureux & Chrétiens , en leur procurant la tranquillité nécessaire , pour apprendre à adorer Dieu , en esprit & en vérité ; plaise au Seigneur , que vous jouissiez au plutôt , de cette consolation , que la longueur de vos jours réponne à nos desirs & à nos besoins ; & que vous voyiez encore naître dans votre famille Royale , plusieurs Princes qui fassent durer autant que le monde , la Race benite de St. Louis , où il a laissé tant de sainteté , & où V. M. a mis tant de gloire.

Cette Harangue ne fut pas plutôt rendue publique , que ces termes de *depoüiller l'Eglise* , & ceux de *nous remettons nos biens entre les mains de V. M.* allarmerent plusieurs Ecclesiastiques de la Cour , qui avoient fait peu d'attention , à ce que Mr. le Cardinal avoit dit un peu auparavant , que ces biens étoient le *patri-moine des Pauvres* , destiné à leur nourriture : ils crurent qu'on alloit les reduire à cette fâcheuse nécessité , d'imiter les Apôtres & les

Disci-



Disciples du Sauveur du monde : mais quelques jours après , ils revinrent de cette terreur panique lors qu'ils apprirent la resolution que l'Assemblée du Clergé prit le 12. Juin.

Ce jour-là Mr. le Comte de Pontchartrain Secrétaire d'Etat, M. de Chamillart Contrôleur General des Finances , Mrs. Peletier de Soufry & d'Aguesseau Conseillers d'Etat , accompagnez de Mrs. d'Armenoville & Desmaretz , Directeurs Generaux des Finances ; se rendirent à l'Assemblée generale du Clergé , pour y proposer de la part du Roi , la demande du secours que S. M. attendoit de ce premier Corps de l'Etat : Après que ces Deputez furent sortis , l'Assemblée , par un consentement unanime , accorda un don gratuit , qui ne *dépoüillera pas entièrement l'Eglise de ses biens temporels* , puis qu'il ne va pas à cinq deniers pour livre du revenu d'une année ; car suivant l'état imprimé à Paris avec privilege en 1704. par Anthoine Warin , rue St. Jaques , le revenu annuel du Clergé de France , monte à trois cens douze millions de livres ; les cinq deniers pour livre de cette somme , produisent celle de six millions cinq cens mille livres , & le don gratuit que le Clergé vient d'accorder , est de six millions : ainsi si la distribution s'en fait avec égalité , les Beneficiers , qui sont reduits à la portion congrüe de trois cens livres , ne seront compris dans les Rolles de repartition que pour six livres , & les autres à proportion : encore sur ce pied-là , il y aura un revenant-bon de cinq cens mille livres , pour les frais de recepte.

Un Evêque qui n'est pas de l'Assemblée , & qu'on ne nomme pas , a écrit au Roi , en lui

envoyant un état de son revenu : il prie S. M. de trouver bon qu'il se reservât seulement mille écus de rentes, pour soutenir sa Dignité Episcopale, & qu'il lui abandonnoit le surplus pour les besoins de l'Etat, afin que par ce moyen les petits Beneficiers de son Diocèse, ne fussent pas par des vexations, reduits à la derriere misere qui pourroient les détourner de leur devoir, envers Dieu & envers le prochain: Il marque encore qu'il écrivoit à l'Assemblée du Clergé, pour exhorter les Membres, d'un amour fraternel, de faire la même chose, ce qui les empêcheroit d'imposer aucunes charges sur le bas Clergé, & qu'il n'en coûteroit qu'au luxe des Evêques; mais on assure que cette remontrance a été considerée dans cette celebre Assemblée, comme une heresie des plus dangereuses & des plus condamnables.

*Cas de  
Conscience.*

VIII. La querelle des Savans au sujet *du Cas de Conscience*, s'échauffe plus que jamais; on voit paroître tous les jours de nouveaux Ouvrages pour & contre; on en a déjà vû plusieurs contre l'Ordonnance de Mr. l'Archeveque de Cambrai, à qui l'on a fait par avance l'Epitaphe suivante:

*Ci git qui deux fois se trompa,  
En suivant Molinos, en suivant Molina.*

*Intendies  
à la Rochelle.*

IX. Depuis trois mois, il y a eu quatre incendies à la Rochelle, on a de la peine à les attribuer à des simples accidens: le dernier reduisit en cendres en moins de trois heures, l'Eglise de S. Sauveur & plusieurs maisons voisines. On a arrêté quelques Predicateurs Protestans dans le Pais d'Aunis, qui y étoient ve-

nus d'Angleterre & de Hollande, & tenoient des assemblées secretes contre les defenſes du Roi.

*Predicants  
faits prison-  
niers.*

X. Mr. de Nointel, Conſeiller d'Etat, Intendant en Bretagne, s'étant demis de ſon emploi, le Roi a nommé pour remplir ſa place Mr. de Ferrand, Intendant en Bourgogne. Mr. de Brion paſſe de l'Intendance de Poitiers à celle de Bourgogne, & Mr. Doujat va à Poitiers.

*Intendan-  
ces de Pro-  
vinces.*

XI. Madame la Princeſſe des Urſins ayant pris congé de la Cour de France le 14. Juin pour retourner à Madrid, le Roi lui fit présent d'une Caſſette, dans laquelle il y avoit un Carreau d'or avec ſes aſſortimens; Sa M. lui a augmenté ſa penſion de dix mille livres, d'une pareille ſomme, outre dix mille écus qu'Elle lui a donné pour les frais de ſon voyage, & en ſa conſideration, le Duc de Noirmouthier ſon frere, qui n'étoit Duc qu'à Brevet, a été fait Duc & Pair de France. Madame la Duchefſe de Bourgogne l'a auſſi regalée de ſon Portrait en bracelet enrichi de Diamans. Enfin cette Princeſſe eſt partie comblée de bienfaits; elle porte à la Reine d'Eſpagne pluſieurs Bijoux de prix avec les Portraits des Princes, des Princeſſes & des Dames de la Cour.

*Depart de  
la Princeſſe  
des Urſins  
pour l'Eſpa-  
gne.*

XII. Le nommé le Vacher, Marchand Jouaillier ayant fait une banqueroute frauduleuſe de quatre cens mille livres, a été arrêté à Lauſane en Suiſſe, il en fera quitte pour une priſon perpetuelle, puisſqu'il ſes parens payent ſes Créanciers; apparemment que ce n'eſt pas de leurs deniers.

*Banque-  
route frau-  
dulenſe.*

XIII. Enfin la Lotterie Royale, dont nous avons parlé pluſieurs fois, fut tirée à Paris

*Lotterie  
Royale con-  
ſommée.*

le 15. du mois de Juillet ; c'est *Claude Michel Esfiancelin* , qui a eu le gros lot de six mille livres de rente viagere , outre le contract de rente perpetuelle pour l'interet des sommes qu'il avoit mis à cette Lotterie à raison de cinq pour cent : comme elle a été remplie & tirée avec toute l'exacritude & la fidelité qu'on en pouvoit esperer , il semble que le Public souhaite qu'on en établisse une nouvelle sur le même pied.

### A R T I C L E III.

*Contenant ce qui s'est passé de considerable en ITALIE depuis le mois dernier.*

I. **A**vant de passer aux nouvelles que l'Italie nous fournit ce mois-ci , le Lecteur fera sans doute bien-aîsé que je lui fasse part de la Lettre que S. A. S. Monsieur le Grand Duc de Toscane a écrite à l'Abbé de la Trape , en remerciement de la Congregation qu'il lui a envoyée , elle est dattée de Pise du 16. Avril 1705.

MON REVEREND PERE ,

*Lettre du  
grand Duc  
de Toscane à  
l'Abbé de  
la Trape.*

**L**A Communauté de vos Religieux que vous avez envoyée pour s'établir dans l'Abbaye de Buonzolasso , arriva ici la nuit du Vendredi Saint , venant de Livorne , où une de mes Galeeres qui les avoit été prendre à Marseille , les avoit débarquez , ils ont sejourné ici trois jours , & sont partis ce matin pour être Samedi prochain à Buonzolasso. Je les ai tous logez dans ce Palais , où ils ont pu faire toutes leurs fonctions par la commodité de l'Eglise des Augustins , dans laquelle on je rend par une galerie. Fai

des Princes &c. Juillet 1705. 29

J'ai été charmé de leur grande régularité, de leur piété exemplaire, & de tout ce qui les a fait admirer pour de vrais serviteurs de Dieu. C'est un trésor du Ciel pour moi & pour mes peuples, que l'acquisition que j'ai faite d'une si sainte & si digne Communauté, qui ne manquera pas d'attirer sur ma personne, sur ma Maison, & sur mes peuples les bénédictions continuelles du Tout-Puissant: C'est aussi la charité que je leur ai demandée en me recommandant à leurs ferventes prières.

J'ai trouvé au Pere Abbé Malachie Garnier, la vertu, la probité, & toutes les belles qualités qui le rendent très-digne élève de votre Réformateur, qui m'ont fait connoître d'abord que ç'auroit été pour moi un grand avantage de lui voüer, ainsi que j'ai fait, mon cœur & toute mon affection. Voilà en peu de mots ce que je dois vous en dire, après lui avoir parlé & avoir eu quelque conversation avec lui, dont les propos ne font qu'encourager de s'empresser de plus en plus, d'aimer Dieu & de ne rien épargner pour mériter sa Divine miséricorde, & c'est encore la plus juste réponse que je puisse fire à votre Lettre du 19. Janvier, qu'il m'a rendu de votre part.

Je n'ai de même manqué d'admirer toutes les bonnes, exemplaires & édifiantes qualités du Pere Arsene de Fouglas, que vous avez donné pour être Prieur, & Maître des Novices de ladite Communauté; & enfin depuis le premier jusques au dernier qui la composent, je n'ai remarqué que des gens achevés dans la perfection d'une observance régulière, d'une piété & d'une grande charité.

Vous comprenez bien la grande obligation que

j'ai contractée avec vous pour un si beau choix que vous avez fait d'eux tous, & d'un homme si plein de vertu que vous avez mis à leur tête. F'ose espérer qu'après tout ceci, vous vous persuaderez aisément du haut prix que je fais de me voir engagé à ne jamais rien négliger de mon côté pour bien affermir leur établissement à Buonzo-lasso : je regarde cela comme une affaire qui me touche tout-à-fait de près, & que je ne dois jamais perdre de vue. Vous pouvez compter sur cela comme sur une chose sûre, & à laquelle je ne scaurois manquer, sans manquer en même-tems à un devoir, qui me doit être par toute sorte de raison indispensable. Les preuves de cette vérité vous en convaincront dans la suite ; cependant permettez-moi de vous demander de ne jamais discontinuer à me donner part dans vos prieres, & dans celles de vôtre Communauté à laquelle vous présidez si dignement ; & soyez bien persuadé qu'on ne peut être plus sincèrement vôtre affectionné que je le suis. Signé, LE GRAND DUC DE TOSCANÉ.

*Propositions  
d'unir la Re-  
lig. Grecque  
à la Catho-  
lique.*

II. Il y a environ deux mois qu'on tint à Rome une Congregation de *propaganda fide* en présence du Pape pour l'élection d'un nouveau Patriarche de Syrie ; on y agita aussi la proposition que le Grand Duc de Moscovie a faite pour réunir à l'Eglise Catholique la Grecque Schismatique qui regne dans ses Etats, mais comme les Czards ont souvent fait de pareilles propositions dans le tems qu'ils vouloient se rendre la Cour de Rome favorable, ou croit, avec quelque apparence de raison, que le Grand Duc ne veuille aujourd'hui imiter ses Predecesseurs, afin d'amuser le Saint Siege, & l'attacher de plus

*des Princes &c. Juillet 1705. 31*

plus en plus par cette esperance dans les interêts du Roi Auguste , qui sont en liaison avec ceux du Czard : cette Congregation resolut de n'envoyer aucun Legat à Latere en Moscovie jusques à ce que le Grand Due se soit soumis au serment prescrit par la Bulle du Pape Urbain , qui porte entre autres choses , que le Czard pour lui & ses Successeurs , reconnoit le Pape comme le Chef visible de l'Eglise de Jesus-Christ , & se soumet à toutes ses décisions dans les points qui regardent la foi.

III. L'Abbé de Pomponne , Ambassadeur de France à Venise , ayant passé à la Cour de Rome , y a fait quelque séjour , & a eu plusieurs Audiences particulières du St. Pere , où l'on a agité les moyens par lesquels on pourroit rendre à l'Italie sa premiere tranquillité , en attendant qu'on pût procurer une Paix generale à l'Europe ; quelques avis particuliers assùrent qu'on proposera aux Puissances interessées dans la guerre , une Treve de deux ans , pendant laquelle on travailleroit à la negociation de la Paix , par l'entremise des Venitiens & des Suisses.

IV. La Reine Doiiainiere de Pologne & Madame de Baviere sa fille étant parties de Venise , la premier est de retour à Rome , mais Madame de Baviere étant arrivée à Pontela , sur la frontière de Carinthie , le Gouverneur , contre le droit des gens , & la bonne foi des Passports que cette Princesse prit de l'Empereur Leopold , avant son depart de ses Etats , a refusé de la laisser passer , en vertu des ordres qu'il en avoit reçus de la Cour de Vienne ; S. A. E. a envoyé un Gentlehomme au nouvel Empereur , pour le complimenter sur son avènement à la Couronne , & lui demander en même-tems l'effet

*L'Abbé de Pomponne, son arrivée à Rome.*

*On propose une Treve.*

*La Reine de Pologne & Mad. de Baviere partent de Venise.*

*Celle-ci ne peut retourner dans ses Etats.*

l'effet du Traité qu'Elle avoit signé avec lui au mois de Novembre dernier , & l'exécution des passeports que feu son Pere lui avoit donné, pour pouvoir aller joindre la Reine sa Mere , rester avec elle le tems qu'il lui plairoit , & revenir ensuite en toute sûreté & liberté dans ses Etats de Bavière : mais quelque juste que paroisse cette demande, & quelques instances qu'elle ait faites pour l'obtenir, elles ont été jusques à present inutiles.

*Suite de  
la prise de la  
Mirandolle.*

V. La Garnison de la Mirandolle , qu'on avoit dit n'estre que de 570. hommes. \* s'est trouvée monter à 900. soldats, outre les Officiers, parce qu'après la reddition de la Place, on en trouva plus de 350. qui s'étoient deguisez en paisans , pour tâcher de s'échaper , & éviter d'être faits prisonniers de guerre, comme le portoit la Capitulation : elle a été conduite à Mantouë ; Le Duc Jean de la Mirandolle , qui est au service des deux Couronnes , fut remis en possession de sa Ville Capitale, dont les Impériaux l'avoient dépoüillé, dans laquelle il a reçu Garnison Françoisse & Espagnolle, pour lui en conserver la possession , & empêcher le Duc de Savoye, de recevoir aucun secours par cet endroit-là.

VI. Il se fait toutes les années à Venise , le jour de l'Ascension , une Ceremonie singulière, qui cette année, fut différée de quelques jours, à cause du mauvais tems ; c'est que la Republique à pareil jour va épouser la mer Adriatique ou Golfe de Venise , voici la raison & la manière de celebrer ce mariage.

*Doge &  
Senat de Venise  
épousent  
la mer.*

Il seroit trop long de rapporter les differend que l'Empereur Frederick premier , dit Barbe-rousse,

\* Voyez Tome II. pag. 421.



rouffe, eut dans le douzième siècle, avec les Papes qui occuperent le St. Siege pendant son Règne, & sur tout avec Alexandre III. qui monta sur le Trône de St. Pierre en 1159. ils en virent à une guerre ouverte, dans laquelle le Pape se servant des foudres de l'Eglise, excommunia l'Empereur, le déposa de l'Empire, & dispensa ses Sujets du serment de fidélité. Frederick de son côté passa en Italie avec une nombreuse armée, assiegea & prit Rome en 1167. d'où le Pape se sauva déguisé en Pelerin. Les Venitiens embrasserent la défense du Pape, & remporterent une victoire considérable sur l'Empereur, qui l'obligerent de se reconcilier avec le Pontife : Le 24. Juillet 1177. Frederick se rendit à Venise, où étoit pour lors le Pape Alexandre, & s'étant mis à genoux, demanda pardon au St. Pere, le priant de lever l'excommunication lancée contre lui. L'Histoire dit que le Pape, lui mettant le pied sur la gorge, prononça ces paroles du Prophete Royal. \* Il est écrit, vous marcherez sur l'aspic & le basilic, & vous foulerez au pied le Lion & le Dragon ; à quoi l'Empereur répondit, ce n'est pas à vous, mais à St. Pierre que je fais cette soumission, & le Pape lui repliqua, je la reçois pour St. Pierre & pour moi.

Remarques  
à ce sujet.

Alexandre voulant donner aux Venitiens, une marque perpetuelle de sa reconnoissance, de ce que par leur secours, il s'étoit vû affianchi des persecutions de Frederick, institua la ceremonie du mariage de la République avec le Golphe Adriatique ; il mit en main au Doge Ziani, qui regnoit pour lors, une bague d'or, lui disant ; Recevez cet Anneau, pour le donner

Ceremonies de ce  
mariage.

tous

\* Voyez Psaume de David 90.

*tous les ans à pareil jour à la Mer, comme à vôtre legitime Epouse, afin que toute la posterité sache, que la Mer vous appartient par le droit des armes.*

Le jour de cete ceremonie, le Doge, acompagné de tous les Senateurs en Robe Rouge, du Patriarche, du Nonce du Pape, & des Ambassadeurs des Princes étrangers, monte sur le *Bucen-taure*, qui est une espece de Galère à deux étages, dorée jusques à l'eau, couverte d'un velours cramoisi, avec de larges bandes d'or; Ce bâtiment est suivi de 4. à 500. Gondoles, ou petites barques, remplies de Noblesse & de peuple, qui s'avancent jusques à un mille dans la Haute Mer, c'est là que le Doge jettant dans l'eau un anneau d'or, dit, *nous vous éponsons nôtre Mer, pour marque d'une veritable & perpetuelle Seigneurie*, après quoi le Patriarche donne la benediction au peuple, au bruit de l'Artillerie, & après la Messe. qui se dit ensuite au Lido, on acompagne le nouveau marié dans son Palais, où les Senateurs & tous les grands Seigneurs, tant de la Ville qu'Etrangers, sont regalez magnifiquement, laissant au Dieu Neptune le soin de l'Épousée.

*Situation  
des armées  
dans le Bres-  
san.*

VII. Revenons aux affaires courantes d'Italie, Après l'action qui se passa sur le Mincio, dont nous avons parlé ailleurs, \* le Prince Eugene de Savoye, jugea impossible de pouvoir passer cette Riviere; & resolut d'abandonner le Verronois, où les vivres & les fourages commençoient à lui manquer, pour aller tenter quelque nouvelle entreprise dans le Bressan; Son Infanterie a traversé le Lac de Garde, à différentes reprises, nonobstant les obstacles que les barques Fran-  
çoises

\* Voyez Tome II. pag. 421.

*des Princes &c. Juillet 1705.* 35

coïses, ont voulu apporter à cette navigation; La Cavalerie a été obligée de faire le grand tour du Lac, ce qui n'a pû s'exécuter qu'avec beaucoup de fatigue à cause des Marais & des Montagnes qu'il a falu traverser. Ce Prince étoit campé le premier du mois de Juin, la droite à Gavardo, & la gauche à Solo, sur le bord du Lac, & ce Camp est situé de maniere à ne pouvoir pas être insulté: mais comme il ne peut tirer sa subsistance que par les Montagnes qui sont derriere lui & sur la droite du Camp, on ne croit pas que ce General y puisse rester long-tems: il se verra dans la necessité de forcer le passage de l'Oglio pour former quelque entre-prise dans le Cremonois, ou de reprendre la route du Trentin, après avoir achevé de ruiner les terres de la Republique de Venise dans ce pais-là. La premiere de ces entreprises paroît un peu difficile, tant à cause que les passages de l'Oglio, sont presque gardez par tout, que parce que le Grand Prieur de Vendôme, est campé à la vûe des Allemands, ayant sa droite au Lac de Garde, & sa gauche à Biddizzoli sur la Chiese.

Le dernier du mois de Mai, le Prince Eugene détacha 400. hommes, pour aller se saisir d'une grosse Cassine occupée par quatre Compagnies de Grenadiers François, sous la conduite du Sr. de Narbone Lieutenant Colonel de Mirebeau, parce que ce poste, qui est au delà de la grande Naviglia, lui coupoit la communication de Gavardo avec Gayone, d'où il auroit pû tirer quelques vivres de la plaine du Bressan. L'attaque & la deffense fut très vigoureuse; Cependant au troisième assaut les Allemands se rendirent maîtres de la basse cour: mais les Grenadiers

*Action vigoureuse.*

def.

deffendirent dans la maison , jusqu'à ce que le Marquis de St. Fremont qui arriva à la pointe du jour sur l'autre bord de la Riviere avec quelques pieces de canon, fit si grand feu sur les Imperiaux , qu'il les obligea de se retirer avec une perte assez considerable , sans avoir pû venir à bout de leur dessein.

*Mr. de Vendôme de retour en Piémont.*

VIII. Mr. le Duc de Vendôme après avoir pris avec Mr. le Grand Prieur son frere les mesures nécessaires pour faire avorter les desseins du Prince Eugene , est revenu de Lombardie dans le Piémont, afin d'achever , s'il lui est possible , de depouïller Mr. le Duc de Savoye du reste de ses Etats. On a tiré les troupes des quartiers de rafraichissement , où on les avoit mises après la reddition de Nice , de Verruë & de la Mirandolle, pour en former l'armée, avec laquelle Mr. de Vendôme s'est mis en marche pour aller combattre Mr. de Savoye, s'il se met en état de s'opposer au siege de Turin.

*Remon-  
strances faites à Mr. de Savoye.*

Cependant Son A. R. paroît toujours inébranlable dans le parti qu'Elle a embrassé ; L'Archevêque de Turin, & quelques autres Seigneurs de sa Cour voulurent dernièrement ( par la sollicitation , dit-on, de Madame Royale ) lui faire quelques remonstrances respectueuses sur le mauvais état de ses affaires , & sur le danger où sa Capitale & le reste de ses Etats se trouvoient exposez , la suppliant au nom de tous ses bons Sujets , de se laisser fléchir aux miseres de ses peuples , & de donner quelque chose à la nécessité du tems , qui ne lui permettoit pas de rester plus long-tems attaché aux interêts de ses Alliez qui l'avoient comme sacrifié à la fureur de leurs Ennemis ; que Son A. R. reconnoissoit mieux que personne la foiblesse & l'inutilité des secours

secours qu'on lui envoyoit , lorsque toutes les portes étoient fermées à leur passage : que si les Alliez avoient voulu véritablement veiller à la conservation du Piémont & de la Savoye, la longue résistance de Verruë & de la Mirandole leur en fournissoit assez l'occasion , sur tout avant la prise de Ville-franche & de Nice ; que le Pape , la République de Venise , le Grand Duc de Toscane & tous les autres Princes d'Italie s'intéresseroient en sa faveur , s'il vouloit leur faire connoître quelque penchant pour une Neutralité , & qu'en ce cas-là ces mêmes Puissances pourroient obtenir l'évafion des troupes Françoises qui occupent ses Places , en y mettant des leurs en garnison , jusques à la paix generale.

Monsieur de Savoye repondit seulement, *ce qui me reste de Places coûteront encore cher aux François avant qu'ils en soient les maîtres, & si mes Alliez m'abandonnent, j'aurai la gloire d'avoir résisté seul contre un ennemi Puissant ; peut-être que l'expédition de Lodi leur fera comprendre, qu'il n'est pas aussi difficile qu'ils se l'imaginent de dérober une marche à l'ennemi.*

*Sa réponse.*

Cette expédition dont parle Mr. de Savoye, a été véritablement fort hardie , & executée contre toute apparence : Il fit un détachement de 600. Chevaux de son Camp de Chivas , dont il donna le Commandement au Sr. Pfeffershorn Lieutenant Colonel Allemand , qui passa la Doria-Balthea au dessous d'Ivrée , il traversa la Secia à un gué entre Carpignano & Landioni , s'avança vers le Tessin , qu'il passa à Oleggio , & cotoyant ensuite cette Riviere & le Canal de Pavie , passa celui de Milan à Binasco , & s'avança

*Chevaux  
& équipages  
enlevés.*

vança jusques aux environs de Lodi , où quelques équipages de Mr. de Vendôme & de quelques autres Officiers Generaux avoient été mis en quartier de rafraichissement , de même que partie des Chevaux de l'Artillerie ; ces Cavaliers Piemontois & Allemands , en enleverent une partie : Mr. le Comte de Vaubecourt qui commandoit dans Verceil , étant averti de cette expedition , prit trois cens Chevaux de la garnison pour couper ces coureurs dans leur retraite : il les joignit en effet entre la Secia & le Tessin , mais Mr. de Savoye ayant envoyé un autre détachement à la rencontre du premier, les François se trouverent entre deux feux , & Mr. de Vaubecourt ayant été tué, & le Marquis de Bonelle blessé, la Cavalerie François reprit la route de Verceil en desordre, & les autres poursuivirent leur route avec leur butin. Lors qu'ils furent arrivez à Chivas il y eut un differend entre les Allemands & les Piemontois , pour le partage de leur capture , mais Mr. de Savoye les mit d'accord, en donnant six beaux Chevaux au Commandant du parti, trente sols à chaque Cavalier, & gardant le reste pour lui. Ce n'est pas d'aujourd'hui que les Generaux font de pareilles injustices aux Soldats , à qui ces sortes de butin appartiennent par le droit de la guerre; ceux d'Achilles disoient en pareilles rencontres.

*Portons à nôtre Chef ces nombreuses richesses,  
 Qui en les partageant, fait faire ses largesses;  
 Pour éviter les coups il se tient à l'écart,  
 Mais il prend pour son droit, toujours la  
 plus grand part.*

*des Princes &c.* Juillet. 1705. 39

IX. La perseverance de Mr. de Savoye, à *Places de* enfin obligé les François, de faire raser toutes *Piémont rases.* les fortifications de Verceil, de même que celles des d'Ivrée, à la reserve du Château & de la Citadelle, on a aussi demoli les trois anceintes de Veruë, n'ayant conservé que le Donjon.

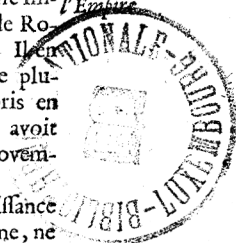
## ARTICLE IV.

*Contenant ce qui s'est passé de plus considerable en ALLEMAGNE depuis le mois dernier.*

I. **J**oseph - Jacob - Jean - Ignace - Eustache, fils aîné de l'Empereur Leopold & d'Anne Marie - Joseph de Neubourg; qui nâquit le 27. *Le Roi des Romains parvient à l'Empire* Juillet 1678. vient de monter sur le Trône Imperial, en vertu de son Election de Roi de Romains, qui fut faite le 24. Fevrier 1690. Il en a déjà reçu les complimens de la part de plusieurs Princes Alliez ou Neutres, & a pris en main les Renes du Gouvernement: Il avoit été couronné Roi de Hongrie le 17. Novembre 1687.

Ceux qui n'ont pas une entière connoissance des prerogatives de l'Empereur d'Allemagne, ne feront pas fâchez d'en trouver ici quelques fragmens, tirez des Historiens d'Allemagne, ou de *la Bulle d'or.* C'est de ce nom qu'on appelle ce fameux Edit que Charles IV. donna à Nuremberg en 1356. à cause d'un sceau d'or, en forme de Bulle, qui y est attaché avec des cordons de soye jaune & rouge.

L'Empereur a toutes les marques des anciens *Prerogatives* Empereurs d'Occident, il prend les titres de *vis de l'Empereur.* toujours pereur.



toujours Auguste, de Cezard & de Sacrée Majesté : Sa Couronne est fermée & surmontée d'un globe, ( symbole de la Monarchie Universelle : ) Il a seul le pouvoir de convoquer & de congédier les Diettes generales, d'en authentifier les resolutions, & de les faire executer : Il peut non seulement ériger les terres en Baronies, en Comtez & en Duchés ; mais aussi les Principautez en Royaumes, comme nous en avons un exemple tout récent à l'égard de l'Electeur de Brandebourg, qui fut déclaré Roi de Prusse en 1700. par l'empereur Leopold.

Il appartient à l'Empereur de conferer les grands Fiefs de l'Empire ; C'est entre ses mains que les Electeurs, les Princes & tous les Membres de l'Empire prêtent serment de fidélité. Il dispose des Etats & Provinces qui sont dévolus à l'Empire, même au profit de ses Enfans : c'est par ce moyen que l'Autriche & la Stirie, confisquez sur Ottocare Roi de Boheme, sont parvenus à la Maison d'Autriche, à cause du don que Rodolphe I. en fit à son fils Albert : Il institue & conforme les Universitez & les Academies ; Tous ces droits souverains, sont si attachez à la Couronne Imperiale, qu'à l'absence de l'Empereur, le Roi des Romains en jouit, & à défaut de l'un & de l'autre, c'est aux deux Vicaires de l'Empire, qui sont les Electeurs de Bavière & de Saxe.

*Obligation  
de l'Empereur.*

Après avoir vu une partie de ses prérogatives, il est à propos de remarquer quelques-unes de ses obligations. Il doit prendre l'avis des Electeurs, lors qu'il s'agit d'engager ou d'aliéner les biens de l'Empire, d'accorder le privilege de battre monnoye, de confisquer les biens des Rebelles : Il a besoin d'un consentement general de

tous



tous les Electeurs , Princes & autres Membres de l'Empire , pour mettre quelqu'un au ban de l'Empire ; comme aussi lors qu'il s'agit de faire quelque Reglement concernant la Religion, mettre le prix à la monnoye, declarer la guerre ou faire la Paix , lever des subsides generales mettre sur pied quelqu'armée &c.

L'Empereur étant élu , il s'oblige à ces restrictions de son pouvoir, par une Capitulation qu'il fait avec les Electeurs & Princes de l'Empire , selon les occasions ; on peut ajouter d'autres articles à la Capitulation , dont l'Empereur est obligé de jurer l'observation , lors de son élection , & de le réiterer avant & après son Couronnement ; comme cela s'observa lors de l'élection de l'Empereur Leopold ; car les Electeurs l'obligerent de promettre sous serment, 1. de n'envoyer aucunes troupes , ( sans le consentement de l'Empire ) en Flandres ni en Italie, contre les François, 2. Que s'il contrevenoit à son serment , on convoqueroit une nouvelle Assemblée, pour élire un autre Empereur. Mais on n'a pas vû que ces deux points ayent été religieusement observez.

On appelle aujourd'hui Roi des Romains, celui que les Princes Electeurs élisent pendant la vie de l'Empereur , & qui de droit lui succede après sa mort, sans qu'il soit necessaire de faire une autre Election, ou confirmation; au-trefois , ils étoient obligez d'aller prendre la Couronne Imperiale à Rome ; des mains du Pape ; ils étoient accompagnez de vingt mille hommes de pied & 4000. Chevaux, entretenus pendant le voyage , aux dépens de l'Empire : Ils étoient couronnez Roi de Lombardie à Montza, dans le Milanois, la Couronne qu'ils y recevoient

*Remarques  
à l'égard de  
son Couronnement.*

étoit d'or fans pointes, enrichie de Diamans, avec une petite bande de fer-blanc au dedans, ce qui la fit appeller *la Couronne de fer*. Après avoir reçu la Couronne Romaine en Allemagne, la Couronne de fer à Montza, ils se rendoient à Rome pour y recevoir le couronnement Imperial; Mais les Etats de l'Empire assemblez à Francfort en 1338. & à Cologne l'année suivante, considerant la dépense que ce voyaye d'Italie causoit à l'Empire, conclurent que la seule Election, conféroit au Prince, la pleine Puissance Imperiale, & déclarerent inutiles les ceremonies des Couronnemens de Rome & de Milan: Cependant les Papes n'ont pas voulu souscrire à ces Reglemens, ils ont toujours refusé de reconnoître les Empereurs, s'ils n'alloient se faire couronner à Rome, ou s'ils n'obtenoient du St. Siege un Bref qui les en dispensât & confirmât leur Election: Charles-Quint a été le dernier Empereur couronné de la main du Pape. Depuis ce tems-là, les Saints Pontifes n'ont jamais refusé leur approbation & la dispense de ce voyage, aux Successeurs de Charles-Quint; & je ne crois pas que dans la conjoncture presente, le St. Pere refusât un pareil Bref à l'Empereur Joseph, s'il ne l'avoit déjà obtenu.

Ce Prince n'a pas seulement pris la qualité d'Empereur, après la mort de son Pere; mais aussi la Couronne Imperiale, pretendant qu'il n'a besoin d'aucunes autres ceremonies, que celles qui se font faites à son avènement à la Couronne Romaine.

La Bulle d'or article second paragraphe 8. & 9. après avoir ordonné la maniere de proceder à l'Electon d'un Roi des Romains, lui prescrit certains devoirs, avant de pouvoir faire aucunes

fon-

fonctions d'Empereur, nous les rapporterons ici mot à mot, pour la satisfaction de ceux qui ne les ont pas lûs ailleurs.

„ Nous voulons & ordonnons, de nôtre pleine  
 „ Puissance & autorité Imperiale, qu'à l'avenir  
 „ celui qui aura été élu Roi des Romains, aussitôt  
 „ tôt après son Election, & avant qu'il se puisse  
 „ mêler de l'administration des affaires de l'Em-  
 „ pire, confirme & approuve sans aucun délai  
 „ par ses Lettres & son seau, à tous & chacun  
 „ les Princes Electeurs, Ecclesiastiques & Secu-  
 „ liers, comme aux principaux Membres de  
 „ l'Empire, tous leurs Privileges, Droits, Liber-  
 „ tés, Immunités, Concessions, anciennes cou-  
 „ tumes & Dignitez, & tout ce qu'ils ont ob-  
 „ tenu & possédé de l'Empire jusques au jour  
 „ de son Election, & qu'après qu'il aura été cou-  
 „ ronné de la Couronne Imperiale, il leur con-  
 „ firme de nouveau toutes les choses susdites.  
 „ Cette confirmation sera faite par le Prince  
 „ élu, à chacun des Princes Electeurs en par-  
 „ ticulier; premièrement sous le nom de Roi,  
 „ & puis renouvelé sous le titre d'Empereur,  
 „ & sera tenu ledit Prince élu, d'y maintenir  
 „ sans fraude & de son bon mouvement les mê-  
 „ mes Princes en general & chacun d'eux en  
 „ particulier, bien loin de leur y donner aucun  
 „ trouble ou empêchement.

II. L'Empereur Leopold étant mort le cin-  
 quième Mai, comme nous le remarquâmes le  
 mois dernier, son corps fut embaumé le même  
 jour & mis sur un Lit de Parade: ses entrailles  
 furent enterrées dans l'Eglise Cathedrale de St.  
 Etienne, & son cœur dans celle des Augustins  
 déchaussés. Le 9. on porta le Corps de ce Prince  
 aux Capucins, où il fut mis dans le Tombeau de

*Enterre-  
ment de  
l'Empereur.*

les Ancêtres. Douze Gentilshommes de la Chambre le porterent jusques dans l'Eglise de St. Michel des Augustins déchauffés, qui est la Paroisse du Palais, & après la représentation, 24. autres Gentilshommes de la Chambre, le porterent aux Capucins. Ce Convoi étoit précédé par les pauvres des Hôpitaux de la Ville, par les Ordres Religieux, par les Officiers de la Cour, & par les Magistrats de la Ville, ensuite marchoient le Corps de la Noblesse, les Gentilshommes de la Clef d'or, les Conseillers d'Etat, les Chevaliers de la Toison d'or, la Musique, le Chapitre de l'Eglise de St. Etienne, l'Université, & l'Evêque de Vienne en habits Pontificaux, qui venoit immédiatement avant le Corps. Le Cercueil étoit couvert d'un drap d'or & noir, sur lequel il y avoit un Crucifix: on avoit mis du côté de la tête, la Couronne Imperiale, la Pomme, le Sceptre & le Colier de la Toison d'or, & du côté des pieds les Couronnes de Hongrie & de Bohême.

Les Ministres de la Cour marchoient des deux côtés du Cercueil, le Cardinal de Collo-nisch & l'Ambassadeur de Venise le suivoient.

Le Roi, la Reine des Romains, & les Archiduchesses venoient ensuite, suivis des Seigneurs & Dames de la Cour tous en habit de grand deuil. La Garnison de la Ville étoit rangée en haye dans les rues.

Après la Ceremonie, le Roi des Romains étant de retour au Palais, prit le titre d'Empereur, & en cette qualité il dépêcha plusieurs Couriers dans les Armées & dans les Cours étrangères, pour y donner part de sa nouvelle Dignité: peu de jours après Sa Majesté rendit deux Edits, l'un pour fixer le prix des Draps noirs, que les

*des Princes &c. Juillet. 1705. 49*

Marchands avoient mis à un prix exorbitant, & l'autre pour interdire la Musique & tous les divertissemens publics & particuliers.

III. Le nouvel Empereur a déjà fait quelques *Change-*changemens parmi les Ministres de la Cour, & *mens faits à* a affecté d'éloigner de son Conseil, ceux qu'on *la Cour Im-*nomme à Vienne *Partisans des Jesuites*, dans *periale.* l'esperance que cela ne contribuera pas peu à porter les Mécontens de Hongrie d'accepter les nouvelles propositions de Paix qu'on leur fait faire. Une des conditions de ce nouveau pro- *Nouveau*jet, porte qu'on restituera aux Hongrois tous *projet d'ac-*les biens que les Jesuites possèdent & qui ont *commode-*appartenu aux Protestans; qu'on obligera ces *ment avec*bons Peres, d'évacuër toutes les maisons de leur *les Hongrois.* Ordre, établies en Hongrie depuis l'année 1655. qu'on convoquera une Diette generale, où chacun en particulier, pourra représenter ses griefs par écrit, afin qu'on puisse leur faire justice; que les anciennes libertez, privileges & prerogatives de la Nation seront confirmées & rétablies, en ce qui ne blessera point l'héritié de la Couronne, comme elle fut réglée en 1687. Que la Diette generale sera assemblée de trois en trois ans, & plus souvent s'il est jugé à propos, pour le bien de l'Etat, que dans cette Diette on examinera avec équité & justice, les prétentions du Prince Ragotski & celles des autres Chefs des Mécontens: qu'il y aura une Amnistie generale de tout le passé tant à l'égard de la Noblesse que du peuple; Enfin que pour parvenir au rétablissement de la Paix du Royaume, les Hongrois étoient exhortez de mettre armes bas, & d'accepter l'Amnistie aux conditions ci-dessus, dans cinq semaines, sous peine d'être

privez du bénéfice qu'on leur offre, & d'être terminés par le fer & par le feu.

IV. Quelques raisonnables que paroissent ces offres, les Mécontens sont encore fort éloignés de les accepter; le Baron de Sirmey & les autres Deputés Imperiaux, qui furent envoyés près des Chefs, il y a quelques mois, sont de retour à Vienne, sans avoir rien pu conclure: Par le rapport qu'ils ont fait de leur négociation, ils ont dit que la défiance s'est tellement emparée de l'esprit des Hongrois, qu'ils sont persuadés que les offres que la Cour Imperiale leur fait faire, ne tendent qu'à les détunir, & à leur faire mettre les armes bas, pour les accabler, lors que l'occasion se présentera plus favorable.

Mr. Sirmey a encore rapporté, que le Prince Ragotski ayant appris la mort de l'Empereur, avoit convoqué un grand Conseil, où tous les Chefs & les Sénateurs du Royaume, qui étoient à portée, s'y étoient rendus; le résultat de cette assemblée fût 1. de n'écouter aucunes propositions particulières de la Cour de Vienne, qui ne tendoient qu'à les détunir, 2. De ne point poser les armes, qu'on n'eût obtenu, pour le peuple en general & pour le Corps de la Noblesse en particulier, une ample satisfaction de tous leurs griefs. 3. Que la Religion Protestante ne pouvant être en sûreté dans le Royaume, tant qu'on y laisseroit subsister des Jésuites, il falloit insister à ce qu'ils en fussent banis pour toujours. 4. Que toutes les Procédures de la Diète forcée, tenue à Presbourg en 1687. étant illégitimes & contraires aux anciens Statuts de Hongrie, devoient être annullées, & les peuples rétablis ou maintenus dans la prérogative de s'élire des Rois, toutes les fois que le Trône

vien-

*Resolutions  
prises par les  
Mécontens.*

viendrait à vaquer. 5. Qu'on ne permettra point à l'avenir qu'aucunes troupes étrangères soient mises en garnison ni en quartier d'hiver dans les Places de Hongrie, à moins que les Etats du Royaume ne les appellent. 6. Que les Gouvernemens des Provinces, Villes, Châteaux, les Evêchez, Abbayes, & autres Principaux emplois tant Ecclesiastiques que Seculiers, ne pourront être conferez, qu'à des Hongrois naturels, à moins que la Diette ne trouve à propos d'en gratifier quelqu'étranger pour les services signalés qu'il aura rendu à la Nation. Et qu'enfin tous les Membres de ce Conseil, tant en leur nom qu'en celui des absens, avoient juré solennellement, l'observation de tous ces articles, avec promesse de punir comme Criminels & Traîtres à la Patrie, tous ceux qui se départiroient de la Confederation, ou feroient quelque Traité ou accommodement particulier avec la Cour Imperiale.

Mr. Sirmey a encore ajoûté, que Mr. Desalleurs, Envoyé de France auprès du Prince Ragotski, avoir levé plusieurs Regimens, tant en Hongrie que dans les Provinces Frontieres, qui avoient prêté serment de fidelité au Roi T. C. & servoient comme troupes Auxiliaires, dans l'Armée du Prince Ragotski, & que la plus grande partie de ces Regimens étoit composée de Polonois ou d'Allemands, qui avoient été en Hongrie chercher de l'emploi, à qui Mr. Desalleurs donnoit la haute paye.

V. Le General Heister à tant fait qu'il a obtenu la dispense de retourner en Hongrie, on y a envoyé le General d'Herberville pour y commander en sa place, pendant qu'il ira servir sur le Rhin.

*Mr. Desalleurs Envoyé de France, levé des troupes en Hongrie.*

*Le General Herberville va en Hongrie & Mr. Heister sur le Rhin.*

*Les Bavarois maltraités par les Imperiaux.* VI. Les peuples de Bavière continuent à se plaindre des traitemens qu'ils reçoivent de la part des Imperiaux; une personne de la premiere qualité a écrit à ce sujet à un de ses parens, qui pour certaines raisons nous ne nommerons pas; il suffit de dire qu'il est établi depuis plusieurs années dans un Etat Neutre, & que par ainsi il n'a eu aucune part à la derniere revolution de Bavière: nous joignons ici une traduction de cette Lettre sans y rien changer, puis qu'on nous a prié de l'insérer mot à mot dans nôtre Journal.

*Lettre écrite de Munich le 8. Juin, par une personne de la premiere qualité au sujet du traitement que les Bavarois reçoivent des Imperiaux.*

*Lettre à ce sujet.*

**V**ous avez sans doute appris, mon Cher Cousin, l'entiere desolation de nôtre commune Patrie, les mauvais traitemens dont on nous accable, se font à la vûe de tout l'Empire, sans que personne s'interesse à nôtre soulagement; cependant le Corps Germanique devoit tirer cette juste consequence, qu'après que nous aurons été accablez, la Baviere servira de chaines pour mettre les autres Etats libres dans les fers. On ne s'est pas contenté de ce qu'en vertu d'un Traité que l'injustice a dicté, & que la violence a conclu à la tête d'une Armée qui menaçoit la Baviere d'un saccagement, dès que la Ville de Landau seroit reduite; on ne s'est pas contenté, dis-je, qu'en vertu de ce Traité, des peuples libres ayent remis leurs armes, leurs Placs fortes, leurs Arsenaux, leur Artillerie, & leurs munitions de bouche



bouche & de guerre entre les mains de leurs ennemis , qui au moyen de ce avoient promis d'être leurs amis , de les proteger , & de laisser leurs familles vivre tranquillement chez elles sans en rien exiger davantage qu'un contingent raisonnable , tel qu'il est réglé par la Matricule de l'Empire.

Bien loin delà , on nous a accablé du quartier d'hiver d'une Armée étrangere , qui pendant plus de six mois a été comme en discretion dans ce malheureux País , y commettant plus de cruautés & de violences , que chez un ennemi déclaré ; & non contents de cela , lors qu'une partie a été obligée de marcher ailleurs , nous avons été obligez de les habiller pour la plupart , & de leur payer leur solde , comme si ces troupes étoient sur pied pour veiller à nôtre conservation. On nous a demandé ensuite des sommes exorbitantes pour envoyer en Hongrie & en Italie , & sur ce que nous avons voulu représenter avec tout le respect & la soumission dont nous étions capables , nôtre impuissance & le triste état où la guerre avoit réduit le País , on nous a taxé de mutins & de rebelles aux ordres de la Cour de Vienne , avec plus d'indignité , que si nous en étions les véritables Sujets. On a non seulement desarmé la Bourgeoisie comme on avoit fait les troupes réglées , mais aussi la Noblesse , sans aucun égard des Privilèges & du rang qu'elle doit tenir en Allemagne.

Par le Traité violent dont j'ai parlé , on avoit laissé à Madame l'Electrice & à sa famille , la Ville de Munich , pour y jouir encore d'une ombre de Souveraineté , mais par une infidelité sans bornes on s'est emparé de cette Capitale , qui a été comme donnée au pillage ; puis qu'on en a non seulement

lement enlevé l'Artillerie & les Munitions qui devoient y rester , mais aussi les plus riches meubles du Palais Electoral , les papiers & la Vaisselle d'Argent qu'on a porté à Vienne ; & pour comble d'injustice , on refuse à cette Princesse la liberté de revenir dans ses Etats prendre soin de ses enfans , sans qu'elle ait jamais fait autre chose , que suivre trop aveuglément les conseils des Partisans de la Maison d'Autriche.

Il étoit à propos que nos Ennemis , ou pour parler plus juste , nos Tirans , couvrissent par quelque supposition les injustices criantes qu'on nous fait ; c'est ce qu'ils ont fait en publiant sous main que les Barvarois avoient formé un complot contre les Troupes étrangères qui ravagent cet Etat ; mais cette supposition est si fausse & si grossière , que je ne crois pas qu'aucune personne aidée simplement des lumières du sens commun , puisse s'empêcher de la regarder avec indignité , sur tout lors qu'on réfléchira sur ce que nous avons fait , & sur le triste état , dans lequel nous nous trouvons.

Si nous avions véritablement voulu nous opposer aux volontés de l'Empereur , nous n'aurions pas attendu de le faire , que nous lui eussions mis de bonne foi entre les mains les Places fortes de l'Etat ; chacun sçait qu'elles étoient pour la plupart bien munies , & bien fortifiées , qu'il y avoit en Baviere un nombre suffisant de bonnes Troupes réglées pour les défendre pendant long-tems ; une Armée victorieuse commandée par un Prince très-habile avoit déjà échoüé devant Ingolstaat , & il est très-certain , que si nous avions voulu disputer pied à pied le terrain , l'Empereur avec toutes ses forces ne seroit pas encore Maître de tout ce qu'il occupe en Baviere , & il ne nous

en coutreroit pas tant de lui avoit résisté comme à un Ennemi déclaré, que de l'avoir accepté pour ami & protecteur.

L'Emploi que j'ai occupé pendant 25. ans, soit dans les affaires d'Etat, soit dans celles de la guerre, joint à mon zele connu pour le service de ma Patrie, ne m'auroient pas permis d'ignorer entièrement un pareil complot s'il avoit été formé en Baviere; quelque soin que mes amis & moi ayons pris de penetrer le mystere, nous n'avons decouvert d'autre source que des faux bruits semez par les Imperiaux qui n'ont jamais voulu, (quelques prieres que la principale Noblesse en ait faite au Comte de Levestein, & aux autres Commissaires de S. M. I.) decouvrir les prétendus complices de cette conspiration visionnaire, pour les faire punir. N'étant pas juste, que s'il y avoit des criminels, les innocens dussent en souffrir.

Non seulement ils ont refusé cette satisfaction à la Noblesse Bavaroise, mais aussi à quelques Princes voisins, qui craignant que le feu de la division ne se ralumât dans l'Empire, vouloient entrer en connoissance de ce prétendu complot pour en éviter les suites. Il est bien vrai que le peuple murmure de la dureté avec laquelle il est traité: he! où sont les hommes qui ne se plaindroient pas à moins? quand l'Empereur seroit nôtre Souverain, devoit-il trouver mauvais qu'un peuple accablé sous le poids de la violence, soupirât après un traitement plus doux? ce murmure n'a été suivi que de pleurs & de gémissemens; hélas! c'est aussi jusques où s'étend nôtre pouvoir? Car quand par un effet de nôtre desespoir nous voudrions pousser plus loin nôtre mécontentement, serions-nous en état de pouvoir le faire? mais je vous jure devant Dieu que

que personne n'en a pas seulement eu la pensée.

Si les Impériaux avoient véritablement eu des preuves de l'accusation qu'on fait à nos peuples, on auroit dû les communiquer à la Diète de l'Empire, & on n'auroit pas manqué de donner au public cette découverte dans toutes ses circonstances, tant pour nous rendre odieux dans l'Europe, que pour justifier le procédé inouï de la Cour de Vienne : mais la vérité est qu'on ne veut qu'un prétexte pour achever de nous dépouiller de nos biens, & de ce qui nous reste de cette ancienne liberté Germanique. Tout se dispose à faire de la Baviere une Province héréditaire à la Maison d'Autriche, qui servira un jour à dépouiller de leurs Etats les autres Souverains Membres de l'Empire.

Nôtre soumission aux volontez de la Cour de Vienne méritoit sans doute un traitement bien différent de celui qu'on nous fait souffrir. Les prisons sont pleines, non de criminels, mais d'innocens Bavaois, pour avoir osé faire des remontrances aux Commissaires Impériaux ; on a déjà transféré dans les Provinces héréditaires les plus considérables d'entre nous : à l'heure que je vous écris, j'ai trentedeux bouches logées chez moi, où sans égard à mes services, à ma qualité, ni à mon âge, on y commet toute sorte d'infamies ; jugez par là ce qu'on peut faire chez les Bourgeois & chez l'Artisan : la douleur qui me penetre ne me permet pas de vous en dire davantage, & en voila déjà assez pour vous obliger de benir le jour, auquel vous avez quitté la malheureuse Baviere pour vous établir ailleurs : je suis &c.

ARTICLE V.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en POLOGNE & Pais du Nord depuis le mois dernier.

CE n'étoit pas sans fondement si à la première démarche que fit le Palatin de Kiovie avec son parti d'Indifferens, on jugea qu'ils vou-  
loient abandonner les interêts du Roi Auguste, pour embrasser ceux du Roi Stanislas; \* ce pré-  
texte d'indifference attira dans son parti quan-  
tité de Noblesse & la plûpart des Troupes de la  
Couronne; lors qu'il se vit à la tête de près de  
dix mille hommes, il les harangua d'une ma-  
niere fort pathetique, sur les miseres & la dé-  
solation que les violences du Roi Auguste avoient  
attiré sur la Republique de Pologne, que si l'on  
éxaminoit sans prévention la conduite du Car-  
dinal Primat & de la Confederation de Varso-  
vie, on conviendrait aisément qu'ils n'avoient  
rien obmis pour porter le Roi Auguste à repa-  
rer les desordres qu'il avoit causez, & en pré-  
venir de plus grands; mais que n'en ayant rien  
pû obtenir que des menaces tyranniques, qui n'ont  
que trop éclaté contre ceux qui ont voulu s'op-  
poser à son pouvoir despotique, une partie des  
Senateurs & de la Noblesse bien intentionnée  
avoient jugé sagement qu'il étoit impossible de  
sauver la Pologne, si l'on ne travailloit à priver  
de la Couronne celui qui ne s'en servoit que  
pour opprimer la Nation; que même ces genereux  
Polonois, au peril de leurs biens, quelques-uns  
de

*Le parti  
des Indiffe-  
rens recon-  
noissent le  
Roi Stanislas.*

*Discours  
du Palatin  
de Kiovie.*

\* Voyez Tom. II. pag. 436.

de leur liberté & même de leur vie , avoient procédé à l'élection d'un nouveau Roi , mais que comme une partie de la Nation n'avoit pas encore osé reconnoître le nouveau Monarque , par la crainte des menaces des Saxons , il étoit tems de mettre fin aux malheurs de la République ; qu'il exhortoit tous ceux qui avoient encore quelque amour pour la Patrie , de se déclarer les ennemis des Saxons , d'apuyer la nouvelle Election , persuadez qu'ils devoient être , que dès que le Couronnement seroit fait , toutes les forces de la République étant unies , les Saxons & les Moscovites seroient contraints de sortir de Pologne , & les Suedois n'y trouvant plus les ennemis qui les y avoient attirés , évacueroient aussi le Royaume. Ce discours produisit l'effet que l'Orateur s'en étoit promis ; on cria d'une commune voix , *Vive le Roi Stanislas* : plusieurs Gentilshommes de cette Troupe furent députés pour l'aller complimenter , & lui offrir leurs services. Depuis ce tems-là ils se sont joints aux Troupes du Roi de Suede.

*Diette de  
Cracovie.*

II. Cette declaration a été suivie de celle du Palatinat de Cracovie , & de plusieurs autres Provinces, aussi bien que de la plûpart des Senateurs, qui jusques-là avoient suivi le parti du Roi Auguste. Dans la Diette qui fut tenuë à Cracovie le 24. Mai, on y résolut à la pluralité des voix , 1. d'envoyer assurer le Roi Stanislas de leur fidélité , 2. de députer au Roi de Suede pour le prier de faire cesser les Contributions dans ce Palatinat : 3. de prier le Cardinal Primat de fixer le jour du Couronnement , & d'en faire lui-même la cérémonie. 4. D'inviter le Grand Maréchal de la Couronne de seconder leurs résolutions, puis qu'elles ne tendoient qu'à rétablir la paix

*Ses résolutions.*

en Pologne : 5. qu'on écrivoit des lettres circulaires à tous les autres Palatinats du Royaume, & à l'armée de la Couronne pour les attirer dans le même parti, en leur donnant avis que la Confédération de Sandomir en faveur du Roi Auguste étoit anéantie, d'autant plus que ce Prince par son éloignement avoit abandonné ses intérêts particuliers, & sacrifié ceux de ses amis; 6. & qu'enfin on feroit une députation au Nonce du Pape, pour le prier de faire comprendre à Sa Sainteté, que le Cardinal Primat, ni l'Evêque de Posnanie n'avoient rien fait que de conforme aux Loix de Pologne, & que la Nation en Corps supplioit le S. Pere de vouloir rétablir ces Prélats dans l'honneur de ses bonnes grâces, & ne pas les gêner dans les fonctions de leur Ministère, autant qu'elles ne sont ni contraires aux Statuts du Royaume, ni aux Immunités de l'Eglise.

III. Tout cela joint à l'offre que le Roi de Suede a fait faire de payer 30. mille livres au Cardinal Primat pour le dédommager du dégât qui a été fait sur ses terres par les Saxons & les Cosaques, a fort ébranlé ce Prélat; & on croit qu'il se résoudra enfin de faire le Couronnement du nouveau Roi, ou à tout le moins de signer les Universaux pour convoquer la Diette generale où cette cérémonie doit se faire.

*Offres des  
Roi de Suede  
au Cardinal  
Primat.*

IV. Enfin la Ville de Dantzick a consenti que les Carrosses & les Bagages du Roi Auguste dont nous avons parlé ailleurs, \* fussent remis aux Députés du Roi de Suede, après avoir fait des protestations pour justifier leur conduite auprès de Sa M. P. tout cela fait assez comprendre la situation des affaires du Roi Auguste

*Dantzick  
rend les é-  
quipages du  
Roi Auguste.*

en

\* Voyez Tom. II. pag. 356.

en ce Pais-là, qui cependant paroît résolu d'y passer avec une Armée de 20. à 25000. hommes qu'il a assemblé en Saxe. Antigone un des Successeurs d'Alexandre le Grand, disoit, que la Royauté étoit une honête servitude, & que si l'on sçavoit ce que pese une Couronne, on n'daigneroit pas la ramasser de terre pour se la mettre sur la tête : je ne sçai si le Roi Auguste est aujourd'hui du même sentiment.

## A R T I C L E VI.

*Qui comprend ce qui s'est passé de plus considérable en ANGLETERRE, depuis le mois dernier.*

*La grande Flotte s'est mise en Mer.*

*Amiral Schouvel.*

*Difficultez des elections pour le Parlement.*

I. Enfin la Grande Flotte d'Anglererre, sous le Commandement de l'Amiral Schouvel, se mit a la voile le troisiéme Juin, faisant route vers les Côtes de Portugal, où elle doit débarquer 2500. Irlandois, & ayant joint l'Escadre Hollandoise, qui avoit pris les devans, quelques jours auparavant, & celle de l'Amiral Lacke, qui l'attend à Lisbonne, toute cette Armée Navale doit passer le Détroit pour aller chercher celle de France dans la Méditerranée, & favoriser une expedition, qu'on tient encore secrète, à laquelle les Troupes sous le Commandement du Comte de Peterborough, doivent être employées. Comme tous les bruits qui ont couru là-dessus, ne sont fondez que sur de simples conjectures, nous reservons d'en dire quelque chose de plus solide le mois prochain.

II. Depuis deux mois on est occupé en Anglererre à faire l'élection des Membres du nouveau Parlement, à laquelle il y a eu des diff-

esitez



*des Princes &c. Juillet. 1705. 57*

ultez presque par tout, parce que par avance on veut insinuer aux Députez des sentimens contraires aux Loix & aux Statuts du Royaume; & la Cour prend toutes les mesures qu'elle croit nécessaires, pour empêcher à l'avenir l'union des Bils de Subside à aucuns autres qui pourroient être proposez; parce que si cela étoit permis, le peuple seroit en droit de faire telles Loix qu'il jugeroit à propos, sans que ceux qui sont à la tête du Gouvernement, pussent se dispenser d'y donner leur approbation, à moins de renoncer aux Subsidés qui sont ordinairement la base & le fondement de ces Assemblées.

Ces difficultez ont produit en plusieurs endroits des querelles sanglantes: c'est à ce sujet que le Sr. Crevv Offley & le Chevalier George Warburton se bätirent en duel, au sujet de l'élection des Dépurez de Chester, & se blessèrent tous les deux très-dangereusement. Le Sr. Bonithon, n'ayant pû être élu Député au Parlement par la Ville de Westminster, en conçut un si gros chagrin, qu'il se tua lui-même d'un coup de pistolet dans sa Chambre.

*Duel.*

*Homicide  
de soi-même.*

*L'homme qui se détruit, pour finir ses douleurs,  
Temoigne sa foiblesse, à porter ses malheurs.*

III. Quelques soins qu'on ait pris en Ecosse, pour y disposer les esprits à se conformer aux volontez de la Cour d'Angleterre, il paroît qu'on n'y a pas encore pû réussir, puis que l'ouverture du Parlement qui devoit se faire le 30. Mai, a encore été prorogé au 25. Juin; & l'on assure même, que s'il n'est pas cassé, il sera du moins remis jusqu'au mois de Septembre: On y a fait de grands changemens parmi les principaux Emplois, qui a beaucoup augmenté le nombre des Mécontens. Le Lord Belhaven, a été dé-

*Parlement  
d'Ecosse.*

*Change-  
ment d'Em-  
plois en Ecof-  
se.*

poüillé de sa Charge de Sous - Treforier. Le Lord Stairs a été fait Président du Conseil, en la place du Marquis de Tyvdale, qui se trouve sans Emploi; On a ôté la Charge de Grand Chancelier au Comte de Saerfield, qui a été donnée au Marquis d'Annadalle, Le Duc de Quensburi, & le Lord Lothien ont été faits Secretaires d'Etat, en la place des Comtes de Roxbotoug & Cromarry, qui en ont été privez.

*Membres  
du Parle-  
ment.*

IV. Quelque soin qu'on ait pris en Angleterre, pour empêcher l'Electiion des Membres, qui dans le dernier Parlement, avoient voulu unir le Bil de *Conformité occasionelle*, à celui du subside, on n'a pas laissé d'en élire de ceux-là plus de soixante, & on craint que dans l'occasion, ils ne fassent éclater leur mécontentement, sur les difficultez qu'on a fait naître, à leur Electiion, & que n'étant point redevables de leur nomination aux intrigues de la Cour, ils ne paroissent, dans les suites, peu favorables aux volontez de la Reine.

*Moyens  
pour porter  
les Hongrois  
à un accom-  
modement.*

V. Si les Mécontents de Hongrie, n'acceptent pas les conditions d'acomodement, qui leur sont proposées de la part de la Cour de Vienne, on peut avouer que ce n'est pas la faute de celle d'Angleterre; car jusque à present elle ne s'est point lassée de les y solliciter, & comme les remontrances & les raisons de politique, n'ont encore rien operé auprès d'eux, on tâche presentement de les persuader, par des Principes de Religion, qui ne sont pas moins forts, que les raisons en sont solides & Chrétiennes; le Lecteur en jugera par la piece suivante.

*Lettre Pastorale d'un Evêque d'Angleterre,  
aux Protestans de Hongrie.*

TRE'S CHERS FRERES EN JESUS-CHRIST,

**I**L y a long-tems que nous gemissons du triste état auquel nous apprenons que nos freres les Protestans de Hongrie, sont réduits: nous faisons des vœux continuels, pour leur soulagement, demandant au Dieu de paix & de misericorde, qu'il lui plaise de retablir le calme dans cette triste Sion; mais souffrez, nos très-chers freres, que nous vous representations, sans vous flater, ni sans déguiser la verité, que tant que vous ne changerez pas de conduite, il est impossible que le Seigneur se laisse toucher ni à vos miseres, ni aux prieres que nous faisons pour desarmer sa colere envers vous.

Vous vous êtes tellement écartez de la Loi & des preceptes de l'Evangile, qu'on ne trouve plus en vous, que le nom de Chrétien Protestant, dénué de toutes les vertus qui doivent l'accompagner: Vous suiuez aucontraire les maximes des Payens & des Idolâtres, qui ne connoissant point le vrai Dieu, ne respectent pas les Princes auxquels la Providence nous a soumis, & qui étant l'image de la divinité, nous leur devons toutes sortes de respect, d'obéissance & de soumission.

On trouve peu de différence, entre la conduite que vous tenez, prenant les armes contre vôtre Roi, & celle que les Juifs tinrent, en s'armant contre le Sauveur du monde. Ce paralelle, vous offense, teui-être, & vous pretendez que les sujets de mecontentement qu'on vous a donnez, peuvent autoriser vôtre revolte: mais sachez que

rien n'est capable de vous justifier devant Dieu, nous tâcherons de vous le prouver par des exemples sensibles, tirez tant de l'Écriture sainte, que de l'histoire profane.

S. Augustin nous enseigne, que c'est un acord general de la société humaine, d'obéir aux Rois, quand même ils seroient vicieux, mechants, & leur Gouvernement tirannique. Tacite dit que le Prince est l'Arbitre Souverain de toutes choses, & qu'il n'est réservé aux Sujets que la gloire d'obéir. Si un Soldat est puni de mort, pour avoir voulu se deffendre contre son Officier, qui l'auroit maltraité injustement, a plus forte raison un sujet merite punition, s'il se roidit contre les volontez de son Prince, quelles qu'elles soient.

Lors que J. C. ordonne de rendre à Cezard ce qui lui appartient, il ne faut pas seulement entendre de lui payer le Tribut imposé par son autorité; mais aussi toute soumission & obéissance, en ce qui ne va pas contre les Commandemens de Dieu. S. Paul nous enseigne, que qui s'oppose aux Puissances, résiste à l'ordre de Dieu, & s'attire une condamnation éternelle. Et il ajoute peu après; il est nécessaire de vous y soumettre, non seulement par la crainte du châtimeut, mais aussi par le devoir de la Conscience; Ne dites pas, dans la vue d'excuser votre Rébellion, que sous l'autorité de votre Prince, on vous maltraite injustement: Car S. Pierre vous repondra, que rien ne peut vous dispenser d'honorer le Roi & de lui être soumis: même quand il seroit rude & fâcheux, puis que cela vous tournera à mérite devant Dieu: Si vous souffrez pour vos fautes, quelle gloire en pretendez-vous? mais si vous souffrez patiemment les maux qu'on vous fera

*des Princes &c.* Juillet 1705, 61  
fera injustement, vous meritez grace devant Dieu.

*Il est bien dur, dira-t'on, de se voir depouiller de ses biens, de ses Charges & de ses Dignitez, & de n'en pouvoir pas tirer vengeance: Ce langage seroit tolerable dans la bouche des Infideles, mais à l'égard des enfans de J. C. qui doivent abandonner les biens de la terre, & se mettre dans un état de pauvreté, pour suivre ce Divin Sauveur dans le Ciel, il n'est pas pardonnable. D'ailleurs je ne vois pas, que tout ce qu'on vous a fait souffrir jusque'à present, ne soit encore bien éloigné de l'avertissement que le Prophete Samuel nous a donné, de l'autorité des Rois, Il aura droit, dit-il, de prendre vos enfans, pour les attacher à ses chariots, de s'en servir à porter les armes & à cultiver ses terres; Il prendra vos filles, pour en faire ses Servantes; Il vous depouillera de vos terres, de vos vignes, pour les donner à ses Creatures: Il vous chargera d'impôts & de droits; Il se saisira de vos bestiaux, de vos valets & servantes, pour en faire ses Esclaves: Alors vous criez à Dieu, il ne vous écouterá point. Après cela que peut-on opposer à la volonté du tout Puissant? N'est-il pas facile de juger, que nous devons reconnoitre en la personne des Princes, la Souveraineté absolue de Dieu, & nous y soumettre sans murmurer. Les peuples de Perse, quoi qu'Infideles, ont une maxime fort loüable; & il seroit à souhaiter que les Chrétiens les imitassent en cela; C'est de respecter & rendre obéissance à leurs Souverains, quelque cruels qu'ils soient. Tacite nous dit qu'il faut faire des vœux & des prieres, pour obtenir de bons Princes, & ensuite les supporter tels qu'ils sont, & S. Clement dans*

ses Constitutions nous assure, que c'est être impie, que de résister à la Puissance Royale.

Il n'y a qu'une seule occasion où Dieu approuve la désobéissance des Sujets envers leurs Souverains : c'est lors que le Prince forçant nos consciences, veut nous détourner du culte du vrai Dieu, pour nous obliger de sacrifier à l'Idole. Nous savons que quelques uns de vous prétendent de couvrir leur rébellion d'un faux manteau de Religion, sous prétexte qu'on vous a dépouillés de quelques Emplois publics & de quelques biens temporels, qui appartiennent à vos Consciences : mais vous devez savoir que ces prétendues offenses ne sont pas capables de justifier votre conduite, & que J. C. ne vous a laissé d'autre liberté que celle de fuir devant vos persécuteurs, (si véritablement vos ennemis peuvent être appelés de ce nom.) J. C. en souffrant, quoi qu'injustement, nous a laissé un exemple que nous devons suivre. L'Evangile nous apprend qu'il ne rendit jamais injure pour injure, qu'il ne menaça pas même ceux qui le faisoient souffrir, & qu'il se contenta de remettre ses intérêts à celui qui en est le juste Juge. Imitons, nos très-chers frères, cet exemple incomparable, si nous voulions parvenir à la Jérusalem-Celeste, qu'il nous a promise pour récompense de nos souffrances.

L'Empereur Maxime étoit grand persécuteur de l'Eglise, ses cruautés étoient excessives, & il sembloit qu'un grand nombre de Chrétiens, qui étoient sous les armes pour son service, devoient en profiter contre ce Prince Arien, afin d'arrêter sa tyrannie ; mais l'histoire nous apprend qu'ils n'opposèrent jamais que les larmes contre sa violence, & S. Ambroise qui vivoit de ce temps-là

répox.

répondit à ceux qui vouloient qu'il employât son crédit , pour exciter le peuple à la vengeance : Je n'ai pas appris à résister à la violence , j'en ai de la douleur , j'en pleure & j'en gémis , & mes larmes seront les seules armes que je veux & dois employer contre les ennemis & les persecuteurs de l'Eglise.

Il y avoit près de 7000. Soldats Chrétiens dans l'Armée de ce même Empereur lors que cet impie , dans le Camp d'Oëbodore en Savoie, ordonna à tous ceux qui étoient sous son Commandement de sacrifier aux faux Dieux : ce grand nombre de Chrétiens refuserent à la vérité d'obéir à leur Prince , & même ils le devoient dans cette occasion , mais ils ne se prevalurent pas des armes qu'ils avoient à la main , pour les tourner contre lui : le parti qu'ils prirent dans cette dure nécessité , fut celui de la retraite , prenant la route d'Againe en Suisse. \* L'Empereur leur envoya un seul de ses Officiers pour leur ordonner de s'arrêter , de venir sacrifier , ou de se soumettre à être décimés. Ces genereux Chrétiens bien loin de se prévaloir de leur nombre , ni de leur armement , se soumirent à ce dernier Commandement , ils virent exécuter d'un œil intrepide , la dixieme partie de leurs Camarades.

Maurice , qui conduisoit cette troupe Chrétienne , après que l'Envoyé de l'Empereur eut achevé sa harangue , & que ces genereux soldats eurent répondu unanimement , qu'aucun d'eux ne vouloit trahir J. C. leur Divin Maître , il leur adressa ces paroles dignes d'un véritable Chrétien.

Que

\* Depuis ce tems-là, ce Bourg fut appelé de St. Maurice, du nom du Tribun qui conduisoit cette Legion.

Que j'ai eu d'appréhension , chers Camarades , que quelqu'un de vous sous couleur de se défendre ( ce qui est facile à gens qui sont sous les armes , ) ne se mit en état de repousser une mort si heureuse ; j'étois déjà sur le point de faire , pour vous empêcher ce que fit J. C. nôtre Maître , lors qu'il commanda de sa propre bouche à St. Pierre , de remettre dans le fourreau l'épée qu'il avoit à la main : nous aprenant que la vertu de la resignation & de la confiance Chrétienne , est bien plus puissante que quelques armes que ce soit , & que personne ne doit s'opposer avec des mains mortelles à une entreprise mortelle ; mais plutôt remplir la sainteté de cette action par des témoignages continuels de la sainte Religion que nous professons.

*Après cette exécution , le reste de cette troupe ne fut point ébranlée , au contraire elle fut fortifiée à la vue de ce carnage , & elle envoya dire à l'Empereur , ce n'est pas contre vous Seigneur , que le desespoir qui peut tout dans les dangers , nous a mis les armes à la main , c'étoit pour aider à défendre vos Etats contre vos ennemis , nous ne nous prévaudrons pas de l'état où nous nous trouvons , pour résister à vos volontez , nous ne ferons aucune résistance , car nous aimons mieux mourir que vaincre , & préférer ainsi une mort innocente à une vie criminelle. Vos Bourreaux n'ont qu'à venir , ils trouveront nos mains sans défense , mais ils trouveront nôtre cœur armé de la foi Chrétienne.*

*Peu de tems après les Bourreaux parurent pour les égorger tous : chacun mis bas les armes , se présentant la gorge & le Corps découvert , sans se prévaloir ni du nombre , ni des armes qu'ils avoient*



des Princes &c. Juillet. 1705. 65

devoient pour défendre la justice de leur cause, aimant mieux recevoir la Couronne du Martyre que de se conserver la vie aux dépens de l'obéissance qu'ils devoient à leur Prince, tout mechant & tout impie qu'il étoit.

Voilà, nos très-chers freres, les exemples que nous devons imiter, en concluant que sous quel prétexte que ce soit, nous ne devons jamais prendre les armes contre nos Souverains, pas même sous prétexte de conserver les droits de Dieu, ou défendre nôtre propre vie.

Graces à l'Eternel, vous ne vous êtes pas encore vus dans les dures extrémités de ces Chrétiens dont nous venons de parler, & Dieu n'a pas jugé à propos d'éprouver vôtre foi, dans un pareil creuset; vôtre mécontentement n'est fondé comme nous l'avons déjà observé, que sur quelque injustice que vous prétendez vous avoir été faite, à l'égard de vos biens temporels, à quelques Loix ou Privilèges que la vicissitude des tems avoit procurez à cette Nation: mais est-ce que ces Loix sont préférables à celles de Dieu, qui vous prescrivent une entière soumission & obéissance? Les Princes du Royaume de Hongrie, peuvent-ils être mis en parallèle à ceux du Royaume des Cieux? voulez-vous sacrifier ceux-ci pour conserver ceux-là.

La mort de l'Empereur, sous le Règne duquel vous prétendez que toutes les injustices, dont vous vous plaignez, ont été commises, vous fournit une occasion très-favorable, de rentrer dans vôtre devoir, envers Dieu & envers vôtre Roi; vous ne devez point, nos très-chers Freres, la négiger, principalement si vous considérez qu'une grande Reine, telle qu'est Sa M. B. s'intéresse, non seulement à vous procurer une amnistie générale, mais aussi une satisfaction raisonnable sur tous vos griefs. Si vous négligez cet-

te occasion , je ne doute pas que Dieu ne vous abandonne à vôtre aveuglement , & que vous ne receviez dans ce monde & principalement dans l'Eternité, les châtimens que meritent les perturbateurs de la société civile , & les Rebelles à ses volontez.

Nous prenons Dieu à témoin comme nous ne vous exposons rien dans cette Lettre , qui ne soit fondé sur les Loix Divines & humaines , universellement reçues de tout le peuple Chrétien, & que nous n'avons en vûe que la gloire de Dieu, l'avancement de son Eglise , vôtre propre salut, & le repos de vôtre Patrie. Que le Ciel favorise nos intentions , & que le Dieu de paix & de miséricorde , touchant vos cœurs d'un sincere repentir , vous conduise dans le véritable sentier du salut éternel , que je vous souhaite au nom de la Très-Sainte Trinité, aussi bien qu'à tous nos autres freres.

VI. Quelques uns ont crû que cette Lettre étoit de la composition de l'Evêque de Salisburi , connu dans les commencemens de la guerre précédente, sous le nom du Docteur Burnet : d'autres soutiennent que ce n'est point du tout son stile , & qu'il y a plus d'apparence qu'elle est de l'Archevêque de Cantorbery, ou de l'Evêque de Londres : ce qu'il y a de certain, c'est que l'Auteur y soutient , par de justes principes, l'authorité des Souverains & les devoirs des peuples. Je ne sais si le zele & la charité de ce Prelat , se fera étendre jusqu'à faire de pareilles remontrances aux peuples du Languedoc ; du moins ne crois-je pas, ( sur les Principes qu'il vient de poser , ) qu'il approuve la levée des Camisards en Angleterre, ni les démarches de ceux qui ont fomenté & soutenu la révolte des Fanatiques.

ARTICLE VII.

*Qu'on contient ce qui s'est passé de plus considerable en HOLLANDE , aux PAIS-BAS, & aux ARMEES depuis le mois dernier.*

LE feu Roi Guillaume ayant par son credit fait établir un octroi dans la Ville de Zutphen en la Province de Gueldres , les peuples l'ont payé jusqu'à present sans murmure ; mais se voyant accablez par une infinité de subsides , auxquels ils sont obligez de contribuer pour le soutien des dépenses de la guerre , ils demanderent aux Magistrats il y a environ 2. mois de les décharger du payement de ce nouvel octroi , qui s'en excuserent , sur ce que ce droit ayant été établi de l'autorité des Etats de la Province , ils n'avoient pas le pouvoir de l'anéantir.

Le Baron Fagel Mestre de Camp General , qui commande les Hollandois en Portugal , a écrit aux Etats Generaux le 8. & le 20. Mai ; ces deux lettres se reduisent à leur donner avis , que pour éviter la mesintelligence entre les Generaux , il avoit été convenu qu'il commanderoit l'Armée alliée une semaine , Milord Gallovvai une autre , & le General Portugais une autre ; que le 8. Mai ils avoient pris l'épée à la main la Ville de Valencia d'Alcantara , qui a été pillée , & le Château s'étoit rendu à discretion , & que le 20. la Ville d'Alburquerque s'étoit rendue par Capitulation , la Garnison étant sortie pas la Brèche avec une piece de canon , avoir été conduite à Merida.

Au

Au commencement du mois de Mai les Etats de Gueldres étant assembles à Zutphen, la Bourgeoisie prit les armes, & fut les assiéger dans l'Hôtel de Ville, d'où ils ne les laissèrent point sortir, qu'ils n'eussent révoqué l'octroi qui faisoit le Sujet de leur mécontentement, deux jours après les Etats firent avancer secrètement deux Bataillons, qui étant entrez dans la Ville, vouloient rechercher les Auteurs de ce desordre: mais les femmes & le menu peuple s'amuterent, & eurent l'insolence de dire aux Magistrats, que leurs biens & leurs vies répondroient de la moindre violence des soldats sur les Bourgeois, les Etats Generaux ayant eu avis de ce desordre, y envoyerent des Députez pour en prevenir les suites, qui par leur prudence apaisèrent les mutins en faisant sortir les troupes qu'on avoit introduit dans la Ville. Ils ont suivi en cela le Conseil de Platon, lors qu'il dit, qu'il ne faut entreprendre dans une République que ce qu'on sçait que les Concitoyens approuveront, les Etats populaires, comme est celui des Provinces-Unies, ne sauroient se gouverner avec trop de douceur, & de modération, car en ce Pais-là

*Les femmes, les enfans, ont le même pouvoir,  
Que le maître seul doit avoir,*

*C'est un monde confus, où nul ne peut s'entendre,  
Et souvent pour un rien, veulent tout entreprendre.*

*Depart de  
Mr. de Ba-  
viere pour  
l'Armée.*

II. Mr. le Marechal de Villeroy ayant assemblé l'Armée des deux Couronnes dans les Pais-Bas, alla camper le 25. Mai à Vignamont sur la hauteur de Huy, & le lendemain la Place fut investie par un detachment commandé par le Comte de Gacé. Le 28. Mr. l'Electeur de Baviere partit de Bruxelles pour se mettre à la tête de l'Armée.

*Comme*

*des Princes Ec. Juillet 1705. 69*

Comme la Ville est peu considerable, la Garnison l'abandonna, & se retira au nombre de quatre Bataillons dans le Château & dans les cinq Forts voisins qu'on nomme Picard, Rouge, Joseph, Trognée, & Tar-avise. Les Magistrats porterent les clefs de la Ville avant qu'il y eut aucune Batterie dressée.

La nuit du 30. au 31. Mai la tranchée fut ouverte devant les Forts Picard & Rouge, qui furent emportez l'épée à la main le second du mois de Juin, on n'y fit que douze prisonniers, le reste fut passé au fil de l'épée, ou se sauva dans le Château. Après cette expedition, le Comte de Gacé, ( qui a eu seul la direction du siege, ) fit attaquer le Château, laissant à côté les autres Forts: les breches ayant été faites, & les ordres étant donnez pour monter à l'assaut par escalade; la nuit du 10. au 11. Juin, on avoit déjà posé les échelles contre le Rocher, lors que Mr. de Cromstron, \* Gouverneur du Château, fit battre la chamade, vers les dix heures du soir: Il demanda de sortir avec les marques d'honneur, pour être conduit à Mastrich avec sa garnison; mais Mr. de Gacé lui repondit qu'il étoit trop tard, & qu'il ne vouloit les recevoir qu'à discretion. On convint enfin qu'ils seroient faits prisonniers de guerre, de même que la garnison des Forts qui n'avoient pas été attaquez: ceux-ci eurent de la peine à executer ce dernier article, mais enfin ils s'y soumirent le onze après midi.

*Garnison  
prisonniere  
de guerre.*

Cette garnison au nombre de 1317. soldats & de 100. Officiers, fut conduite à Namur le 13. du même mois, pour être de là distribuez dans les Places de Flandres. On a trouvé dans la Place 32. pieces de Canon, dont 18. sont de Bronze, dix

Mor-

\* Il est frere de l'Envoyé de Suede à la Cour de Fr.

*Descrip- tion de Huy.* Mortiers, & beaucoup de munitions de guerre. La Ville de Huy située sur la Meuse au pais de Liege est très ancienne : mais elle a beaucoup souffert dans les derniers guerres, & depuis dix à douze ans, elle a été prise & reprise quatre fois ; car les François s'en emparerent en 1692. Les Alliez la reprirent en 1694. au commencement de cette guerre, Mr. l'Electeur de Cologne, ayant mis garnison Françoisé dans Huy, qui lui appartient comme Prince de Liege, Mr. le Duc de Marlborough en fit le siegé, & s'en rendit maître le 25. Août 1703. Les Alliez en ont conservé la possession jusqu'au onze Juin 1705. Le Château de cette Place, est assez fort, quoi qu'irregulier. Ce fut le Cardinal de la Marck Evêque de Liege, qui le fit bâtir sur un rocher escarpé du côté de la Meuse, & qui commande également les deux parties de cette Ville, que la Riviere separe.

*Demande que Mr. de Baviere jait à Liege.*

Cette conquête a fort allarmé les Imperialistes qui étoient à Liege, & tous ceux qui avoient abandonné le parti de l'Electeur de Cologne, leur Prince, se sont sauvez à Maastricht avec leurs meilleurs effets : Cependant Mr. l'Electeur de Baviere, a envoyé dire aux Magistrats de Liege, qu'on eût à rétablir le Palais de son frere, dans l'état qu'il étoit lorsqu'il en est sorti, ce qui fait croire que S. A. E. pretend de le rétablir dans cette partie de ses Etats. Ceux de Cologne n'en sont pas moins allarmez, puis qu'ils ont employé à payer les Contributions, partie de l'argent de leur contingent destiné à l'Armée des Alliez.

Un Detachement de l'Armée des deux Couronnes investit la Citadelle de Liege le 16. Juin.

*Camp du Sr. d'Ouverkerck.*

Tous ces mouvemens n'ont point obligé Mr. d'Ouverkerck d'abandonner son Camp sous Maastrich, ou son Armée, ( qui n'est plus que d'envi-

*des Princes Ec.* Juillet 1705. 71

ron 26000. hommes, à cause des Détachemens envoyez sur la Moselle, ) s'est fort retranchée.

III. Les projets des Alliez ont déjà été changez plusieurs fois depuis le commencement de la Campagne. Le Prince Louis de Bade qui devoit en faire l'ouverture sur le Rhin, envoya un détachement sur la Moselle de 15. à 18000. hommes de l'Armée de l'Empire; Mr. le Marechal de Marfin détacha aussi de la sienne quinze Bataillons & vingt Escadrons pour aller renforcer l'Armée de Mr. de Villars; ces troupes ont été remplacées par d'autres qu'on a tiré des Garnisons des Places voisines.

*Détachemens des Armées du Rhin.*

IV. Monsieur de Villars, ayant assemblé l'Armée de France sur la Moselle, fut camper à la fin de Mai près de Sirck, dans un poste si avantageux, qu'il ne pouvoit être attaqué que par le front: la situation de son Camp étoit disposée de maniere qu'il pouvoit par un mouvement opposé, couvrir également Thionville & Saar-Louis, parce que les Alliez avoient menacé de faire l'ouverture de la Campagne, par l'attaque de l'une de ces Places. Sa fiere contenance dans ce Poste, ne contribua pas peu à relever le courage de ses troupes, & à déconcerter Milord Marlborough, qui avec sa nombreuse Armée, paroissoit vouloir engloutir celle des François; ont peut dire, (sans que la flatterie y ait part) que Mr. de Villars vient de faire un très beau commencement de Campagne, on en jugera par l'article suivant.

*Camp de Mr. de Villars.*

V. Monsieur de Marlborough ayant reçu les gros détachemens qu'il attendoit des Pais-Bas & du Rhin, qui rendoient son Armée forte de plus de cent mille hommes, passa la Saar vers Con-sarbrugh le troisiéme Juin, & vint se camper à la vûe de l'Armée de France, ayant sa droite appuyée

*Camp de Mr. Marlborough.*

puyée à Perle sur la Moselle, & sa gauche au Château de Mansberck, le quartier General fut établi à Perle, & celui de Milord Churchill, Frere du Duc de Marlborough au Village de Machevailler. La superiorité des Alliez fit croire qu'ils n'avoient pas fait un pareil mouvement pour rester en si beau chemin, & on s'attendoit de moment à autre à une action generale : cependant les Armées resterent en presence sans rien entreprendre, jusques à la nuit du 16. au 17. de Juin, que Milord Marlbourg, sur les onze heures du soir, abandonna son Camp : Un peu avant la nuit il fit charger les gros bagages, qu'il renvoya à Treves : & comme les jours precedens il avoit fait jetter des ponts sur la Moselle à Iguel, environ une lieue & demi au dessus de Treves, pendant qu'il faisoit sonder les guez de la Riviere de Saar : on crut, avec beaucoup d'aparence, qu'il vouloit faire le siege de Saarloüis ou celui de Luxembourg : il prétendoit que cette demarche obligeroit les François de faire un mouvement, mais Mr. de Villars, qui connoit l'habilité de Mr. de Marlborough, resta aussi tranquille dans son Camp, que s'il n'avoit eu aucuns ennemis dans son voisinage.

*Ses mouvemens.*

*Sa mesintelligence avec le Pr. de Bade.*

Le Prince Louïs de Bade joignit Mr. de Marlborough le 16. celui-ci lui reprocha sa lenteur, & voulut le rendre responsable de celle que quelques Membres de l'Empire avoient apporté à envoyer leur contingent au tems auquel ils l'avoient promis : Mr. de Bade lui repondit qu'il n'avoit jamais douté ni de sa bravoure ni de sa fierté, mais qu'il ne se seroit jamais imaginé qu'il eût osé s'en servir pour insulter des Princes, Membres de l'Empire, qui par leur rang & par leur merite s'étoient toujours attirés



attirez la veneration & le respect, non seulement de leurs égaux, mais sur tout à l'égard des Soldats de fortune : je passe sous silence certaines duretez qui furent dites de part & d'autre, & que Milord tourna toujours en raillerie, qui quoi qu'écrites par une personne de distinction ( qui dit les avoir entendus ) me paroissent trop outrées pour trouver place dans un ouvrage, où l'on ne veut fâcher personne.

Ce Milord sans faire battre aucune générale, *Sa retraite précipitée.* decampa à la fourdine la nuit du 16. au 17. Juin, ayant divisé sa nombreuse Armée en trois Corps, dont l'un passa la Saar à Consarbrugh pour s'en retourner à Treves, l'autre passa la Moselle à Iguel, & le troisième passa aussi la Saar pour se rendre dans les lignés de Treves: ce General Anglois étant le 19. à Rouvré sous Treves, dit hautement à table, *la retraite honteuse* ( ce sont ses propres termes ) *que nous venons de faire doit surprendre toute l'Europe, & faire plaisir aux François; mais ceux qui en savent la véritable cause, l'attribueront à la lenteur de Mr. le Prince de Bade, & à la negligence des Membres de l'Empire, qui répondit si mal aux soins que les Anglois & les Hollandois apportent à soutenir une querelle qui ne regarde uniquement que l'Allemagne.*

Le 18. Juin Mr. de Marlboroug envoya de Treves par un Trompette ce billet à Mr. de Villars. *Je parts Mr. de ce Pais avec un cœur penetré de douleur, de la mauvaise manœuvre que je suis obligé de faire, m'étant proposé de finir la Campagne avec vous & avec Madame la Marechalle, que j'honore & estime infiniment. Nos projets qui tendoient à la conquête de Saar-Loëis & de Thionville, & de penetrer en Champagne, sont évanouis;*

*vous êtes assez judicieux, Mr., pour n'en imputer la faute, qu'à ceux qui en sont la cause, & nullement à vôtre très-humble Serviteur, Le Duc de Marlborough. \**

Dés que Mr. le Marechal eut reçu cette Lettre, il l'envoya par le Comte du Bourg à Madame son Epouse, qui fait son séjour à Thionville, & qui alloit presque tous les jours diner au Camp.

Outre le Détachement de Mr. d'Alegre, qui a repris la route de Flandres. On y a encore envoyé la Maison, du Roi avec plusieurs Bataillons, sçavoir trois de Hesly, un de Conflans, un de Beauvoisis, la Brigade de Picardie, où sont Royal Rouffillon & quelques autres Bataillons : Le 21. on fit prendre la même route à quelques Regimens de Cavalerie & de Dragons, parmi lesquels sont, le Royal étranger, Dumaine, Duras, Condé, Brétagne & Rohan.

Mr. de Villars ayant laissé 8000. hommes dans le Camp de Sirk, tant Cavalerie qu'Infanterie, sous les ordres du Marquis de Druis, decampa avec le reste de son Armée le 23. prenant la route de Poussonville, & ayant passé la Saar le 24. il fera pendant quelques jours prendre le verd aux chevaux de l'Armée, en attendant les ordres de la Cour; & si ses avis en sont crûs il donnera l'option à Mr. le Prince de Bade de veiller à la sûreté de Treves, ou de Ladau.

Mr. de Marlborough a renvoyé en Flandres non seulement les troupes de Prusse & du Cercle de Westfalie, qui sur les progres de Mr. de Baviere dans le Pais de Liege, s'étoient arrêtées à

Co-

\* *L'Almanach de Milan a prédit au mois de Juin des beaux projets s'en iront en fumée, un Commandant tire ses gregues mécontent de son stratageme.*

*des Princes &c. Juillet. 1705. 75*

Coblens, mais aussi une partie des Anglois & des Hollandois qui étoient venus sur la Moselle. La plupart des troupes Allemandes ont été de même renvoyées sur le Rhin.

## ARTICLE VIII.

*Qui contient le mariage & la mort des Princes  
& autres personnes de distinction.*

**N**OUS n'avons ce mois-ci aucune naissance illustre à annoncer, sans doute que la guerre contribué beaucoup à la sterilité de la plupart des Dames de distinction.

Le Comte de Horn, General des troupes Suedoises, épousa la sœur de la Comtesse de Piper le dixième Mai, la Cérémonie s'en fit à Ravvitz en présence des Rois de Suede & Stanislas.

Le Marquis de Deinsé, Gouverneur de Bruxelles a convolé en secondes nœces avec Mademoiselle d'Oignies, fille de Comte de Coupignies, Chevalier de la Toison d'or.

Le Marquis d'Herbouville, Guidon des Gardes en France, épousa Mademoiselle d'Eguilly sur la fin du mois de Mai.

L'Abbé d'Harcourt, fils de Mr. le Prince d'Harcourt, a quitté le petit colet, & tous les bénéfices pour épouser Mademoiselle de Montieu, petite fille du riche Joannin de Castille; cette nouvelle mariée porte dans la Maison d'Harcourt plus d'un million & demi de bien. Les Princes d'Harcourt sont de l'illustre Maison de Lorraine, & tirent leur nom du Bourg d'Harcourt, dans le Comté d'Evreux en Normandie, où Robert premier fit bâtir un Château de ce nom en l'an 1100.

II. Nicolas Baron de Lillietoot, Secrétaire d'Etat

du Roi de Suede , & ci-devant son Ambassadeur Mediateur à la Paix de Risvick , mourut à Stockholm au mois de Mai dernier , il s'aquir beaucoup d'estime & de reputation dans cette negociation épineuse.

Le Comte de Sverin, finit ses jours à Berlin le 8. Mai ; il étoit Doyen des Conseillers d'Etat du Roi de Prusse.

Louïs d'Haussonville de Nettencourt , Comte de Vaubecourt &c. Lieut. General des Armées du Roi , Lieutenant de Roi du Verdunois & du Pais Messin, Gouverneur de Châlons en Champagne, & Commandant dans Verceil , fut tué le . . . Mai 1705. voulant poursuivre un parti Savoyard qui avoit été enlever les équipages de quelques Officiers Generaux à Lodi dans le Milanois. Son Gouvernement de Châlons & la Lieutenance de Roi des Pais de Metz & Verdun ont été donnés au Comte d'Estein Lieut. Gen. beaufrere de ce defunt.

Mr. de Vaubecourt portoit le nom d'Haussonville à cause d'une substitution faite à son grand Pere par un Oncle maternel, qui voyant sa Maison éteinte, substitua tous ses biens au fils aîné de sa Sœur & aux aînés mâles qui descendroient d'elle , à condition qu'ils porteroient le nom & les Armes d'Haussonville. Mr. de Vaubecourt avoit épousé la Sœur de Mr. Amelot de Gournai, presentement Ambassadeur de France en Espagne, de laquelle il n'a point d'enfans, de maniere que Messdames ses Sœurs , & Messire François Joseph de Nettancourt d'Haussonville , ci-devant Aumonier du Roi & presentement Evêque de Montauban son frere, heritent de ses gros biens. Il étoit fils du Comte de Vaubecourt Lieutenant-General, Gouverneur de Perpignan, & Frere par Pere, de Madame la Comtesse de Laubespain & de Madame de Tuisf. Le

Le véritable nom de cette Famille est Nettancourt, originaire de Champagne, où elle est distinguée aussi bien qu'en Lorraine, comme une des plus illustres, dont la branche de Mr. de Vaubecourt étoit l'ainée : mais par sa mort sans enfans, François Nicolas Comte de Nettancourt, Seigneur de Neufville sur Orne &c. est devenu l'ainé de sa Famille ; car ces deux Seigneurs descendent directement de Jean quatrième du nom de Nettancourt Comte de Vaubecourt, Chevalier des Ordres du Roi, Gouverneur de Châlons, & Lieutenant General pour S. M. dans les Villes & Comté de Verdun, qui se distingua d'une manière très considérable aux sieges de Grand Varadin, de Raab, & de Javarin, où il servoit contre les Turcs à la tête de beaucoup de Noblesse de Champagne qui l'avoient suivi en Hongrie. Il eut une jambe emportée d'un coup de canon, en revenant d'attacher un petard à la porte de Javarin, qui causa la prise de la Place.

Les Seigneurs de cette Maison ont toujours été fort attachez au service de France, dont ils ont aussi reçu des marques de distinction, y ayant eu de cette Famille plusieurs Marechaux de Camp, Lieutenans Generaux, & Gouverneurs de Places considerables, comme Châlons, Perpignan, Landrecy, Pignerol &c. Le Marquis de Nettancourt, Colonel d'Infanterie, & Brigadier des Armées du Roi, qui mourut l'année dernière des blessures qu'il reçut à Donnauvert, étoit un des Cadets de cette Maison.

La mort enleva aussi au mois de Mai, Mr. Forget Baron de Bruillevert ; La Famille de Forget est très illustre dans la Robe ; on a vû dans le XVI. siecle, Jean Forget remplir très dignement une Charge de Président à Mortier au Parlement de Paris,

pendant que Pierre Forget son frere étoit Secrétaire d'Etat.

Mademoiselle de Baufremont , fille de feu Messire Louis de Baufremont , Marquis de Meximieux, General de Bataille & Chevalier de la Toison d'Or, est aussi morte au mois de Mai.

Dans le même tems l'Abbé du Bourg de Pebrac , Comte de Brioude , paya aussi le dernier droit de la nature : Brioude est un Chapitre de Chanoines en Auvergne , qui comme ceux de Lion, font preuve de Noblesse & prennent le titre de Comtes.

Le Comte de Vaux , fils aîné de feu Mr. Fouquet, Surintendant des Finances , est mort; il avoit épousé la fille de la fameuse Madame Guion, & n'ayant eu aucun enfant , il laisse au Marquis de Belle Isle son Cader & à Madame la Duchesse de Bethune leur Sœur , une heredité de 35. mille livres de rente.

Dame Guione de Gardon de Genouillac , Comtesse de Montault, est morte à Toulouse , elle étoit fille du feu Comte de Vaillac, Chevalier des Ordres du Roi , Lieutenant General de ses Armées , & premier Ecuyer de feu Mr. le Duc d'Orleans : il est assez inutile d'indiquer la Province d'où cette Famille est originaire , puis que le seul nom fait assez comprendre qu'elle n'est pas éloignée de la Garonne.

Dame Charlotte Cristine de Lorraine , Veuve du Marquis d'Acy , qui étoit frere puiné du Marquis de Gamaches, mourut à Paris le 13. Mai 1705. âgée de 65. ans. Elle étoit fille d'Achiles de Lorraine Comte de Romorentin , que Louis da Guise, (connu sous le nom de Cardinal de Lorraine,) avoit eu de la belle Mademoiselle de Sessars. A propos de Madame d'Acy, il arriva une chose

chose assez particuliere à la mort de Mademoiselle de Guise, qui merite de trouver place ici. Madame d'Acy étant un matin à sa toilette, un homme inconnu envelopé dans son Manteau, se glissa dans sa chambre, & ayant jetté sur la table une boîte de fer blanc, il se sauva sans demander son reste. L'impatience & la curieuseté de cette Dame; (car les femmes en ont toutes, du plus au moins,) lui fit bientôt abandonner le soin de ses atours pour voir ce que renfermoit cette boîte; elle ne fut pas peu surprise d'y trouver un contract de mariage du Cardinal de Lorraine avec Mademoiselle de Sellsars; ses grand-pere & mere qui la rendoit presomptive héritiere de la riche succession de Mademoiselle de Guise; avec une pareille piece elle se présenta pour recueillir cet héritage; mais soit qu'il manquât à ce mariage quelque formalité qui pouvoit l'annuler, ou qu'elle craignoit l'autorité & le grand credit de feu Mademoiselle Duchesse de Montpensier, Souveraine de Dombes, & de feu S. A. S. Mr. le Prince, qui en cas de contestation, étoient les parties opposées, l'affaire fut mise au crochet, moyennant quelque chose qu'on lui donna sous main pour la faire taire.

Mademoiselle de Soissons, fille de Madame la Comtesse de Soissons, & sœur de Mr. le Prince Eugene de Savoye, est morte en Suisse. Madame de Soissons étoit nièce du feu Cardinal Mazarin, elle s'appelle Olympia de Mancini; elle épousa le 20. Fevrier 1657. Eugene Maurice de Savoye, Comte de Soissons. Cette Comtesse est encore en vie, faisant son séjour à Mancini. Dans le tems que le poison faisoit de rudes progresz à la Cour de France, Madame de Soissons, (je ne sçai sur quel soupçon) en fut exilée, elle passa quelque tems à Londres, à Bruxelles, & à la Haye,

Elle eut une petite mortification à la Haye en 1689. dont je fus témoin. Le Roi Guillaume ayant passé en Hollande après son Couronnement, son arrivée y attira quantité de personnes de la première distinction ; comme Madame de Soissons y tenoit le premier rang parmi les personnes de son sexe, à cause qu'il n'y avoit aucune Princesse, il y eut grand Bal chez Elle, où le Roi Guillaume & tous les autres Princes se trouverent. Madame de Soissons les régala d'un Caffé fait de sa façon ; la première Tasse qu'elle affaïssonna, fut présentée au Roi d'Angleterre, qui sous pretexte qu'elle étoit trop chaude, la mit sur la Table, & s'étant amusé quelque tems à examiner les Tableaux de la salle, ce Prince prit la Tasse qui étoit devant Madame de Soissons, parce, dit-il, que la sienne étoit trop froide, la Comtesse en tougit ; mais ayant pris la Tasse destinée pour le Roi, elle lui dit, *je suis bien aise, Sire, de cet échange, car je ne bois mon Caffé que lorsqu'il est froid*, & elle le but effectivement.

Madame de Ligny, Mere de Madame la Princesse de Furstemberg, est morte au Port Royal, âgée de 86. ans.

Mademoiselle de Croissi, n'est pas parvenue à une si grande vieillesse, puisque la mort vient de l'enlever à l'âge de 18. ans. Elle étoit sœur de Mr. le Marquis de Torcy, Ministre & Secretaire d'Etat.

Mad. Colliers, Ambassadrice de Hollande à Constantinople, y est morte depuis quelques mois.

Table des Articles du mois de Juillet 1705.

*Article I. 1. Lettre de Badajoz le 28. Mai 1705. 2. Lettre écrite de Montpellier au sujet des Fanatiques. 12. Art. II. 8. Art. III. 29. Art. IV. 40. Lettre écrite de Munich le 8. Juin, au sujet du traitement des Bavarois. 49. Art. V. 54. Art. VI. 77. Art. VII. 67. Art. VIII. 57. FIN.*